

# quartiers2030

UN NOUVEAU CHAPITRE S'OUVRE EN 2024 POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES, CELUI DES  
CONTRATS DE VILLE NOUVELLE GENERATION « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ».



# CONTRAT QUARTIERS 2030

# VALENCIENNES METROPOLE



## CONTRAT QUARTIERS 2030

Un nouveau chapitre s'ouvre en 2024 pour les 6 prochaines années, celui des Contrats de Ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 ».

Après 8 ans de mise en place du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, et dans la poursuite de leurs engagements en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Valenciennes Métropole et ses partenaires se rassemblent autour d'une nouvelle contractualisation, le « Contrat Quartiers 2030 ».

S'appuyant sur l'évaluation de l'ancienne génération des « Contrats de Ville 2015-2023 », ce document cadre précise les enjeux communs et la méthodologie de travail pour permettre à ces quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée, au sein de laquelle ses résidents ont pu participer, durant 2023, à l'identification des sujets les plus prégnants les concernant. Les Maires des communes en Politique de la Ville ont été également mobilisés au cours de l'année écoulée, pour la détermination des enjeux prioritaires à l'échelle du territoire métropolitain.

Avec l'ambition d'apporter une plus grande lisibilité dans les objectifs que se donnent les partenaires, le Contrat Quartiers 2030 se compose d'un socle de priorités fixées à l'échelle intercommunales, complété de « Projets de Quartier » s'attellant à préciser les enjeux propres à chacun des quartiers. Il vise également, en accord avec la loi Lamy de 2014, le surinvestissement de toutes les politiques des droit commun pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de ces quartiers fragilisés.

## 1. TABLE DES MATIERES

1.	Table des matières .....	3
2.	S’engager collectivement pour les quartiers les plus fragiles de l’agglomération.....	5
	A. LE FONDEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE .....	5
	B. LES COMPOSANTES MAJEURES .....	5
	C. SA METHODE D’ELABORATION .....	6
3.	Bilan partagé de la politique de la ville sur le territoire .....	6
	A. UNE AGGLOMERATION HISTORIQUEMENT MOBILISEE EN FAVEUR DE SES QUARTIERS FRAGILES.....	6
	B. LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 ET SES GRANDS ENSEIGNEMENTS .....	7
4.	Les priorités partagées du Contrat Quartiers 2030.....	8
	A. TROIS ORIENTATIONS INTERCOMMUNALES PRIORITAIRES INTEGREES AUX PRIORITES DE L’ETAT .....	8
	I. FAVORISER L’INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE .....	9
	II. ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS.....	13
	III. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES .....	15
	B. UNE POLITIQUE DE LA VILLE MULTIDIMENSIONNELLE : LES ENJEUX PARTAGES DANS LES QUARTIERS .....	19
	I. SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENTALITE .....	20
	II. PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES .....	22
	C. DES APPROCHES TRANSVERSALES : IRRIGUER LES PROJETS PAR UNE DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L’AGGLOMERATION.....	23
	I. LA TRANSITION ECOLOGIQUE .....	23
	II. L’EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES .....	24
	III. LA MOBILITE .....	25
	D. TABLEAU DE SYNTHESE POUR LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU FUTUR CONTRAT QUARTIER 2030 .....	26
5.	Territorialiser les engagements quartiers au sein de « projets de quartier ».....	28
	A. LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE RETENUE .....	28
	B. DES STRATEGIES LOCALES ADAPTEES ET SUIVIES AU PLUS PROCHE DES BESOINS DES HABITANTS .....	29
	C. ACCOMPAGNER LES COMMUNES AUTOUR D’ENJEUX DE PROXIMITE.....	30
	I. La mobilisation et la participation des habitants en fil rouge.....	30
	II. Expérimenter la fonction laboratoire de la Politique de la Ville sur les enjeux communaux prégnants.....	32
6.	Gouvernance et pilotage du Contrat quartiers 2030 .....	32

A.	REAFFIRMER LE CONTRAT DE VILLE COMME CADRE DE REFERENCE DES INITIATIVES EN DIRECTION DES QUARTIERS .....	33
B.	UN PILOTAGE PAR L'AGGLOMERATION EN PARTENARIAT ETROIT AVEC LES COMMUNES .....	36
7.	Les moyens financiers et humains mobilisables .....	38
C.	DES RESSOURCES FINANCIERES PARTENARIALES .....	38
I.	Les leviers financiers propres à la politique de la ville .....	38
II.	Les engagements des partenaires en direction des quartiers .....	42
III.	La mobilisation du droit commun de Valenciennes Métropole .....	43
B.	DES COMPETENCES ET UNE EXPERTISE LOCALES.....	49
I.	les compétences intercommunales mobilisées .....	49
II.	La mobilisation des villes : Les référents Contrat de Ville locaux.....	53
III.	L'expérimentation d'un poste mutualisé .....	54
IV.	Le dynamisme associatif local .....	55
8.	Une évaluation anticipée pour être partie prenante des pratiques .....	55
A.	OBSERVATION .....	55
B.	SUIVI .....	57
C.	EVALUATION.....	58
9.	Les signataires .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
10.	Annexes .....	65

## 2. S'ENGAGER COLLECTIVEMENT POUR LES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES DE L'AGGLOMERATION

### A. LE FONDEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A la différence d'autres politiques publiques, la Politique de la Ville est une politique territorialisée. Son objectif est de compenser les effets d'une concentration de personnes en situation de pauvreté sur un territoire, en y allouant des moyens spécifiques.

La Politique de Ville prend ainsi en compte l'effet du quartier sur le parcours de vie d'un habitant. On y trouve des formes de pauvretés spécifiques liées au regroupement de résidents vivant dans des situations financières similaires. La pauvreté des quartiers, au-delà des situations de pauvreté relevées sur le territoire national, est ainsi plus familiale avec une tendance à la reproduction ; durable dans le temps, et plus intense. Cette pauvreté particulière viendrait restreindre les opportunités de ses habitants et ainsi leurs perspectives. « A situation sociale équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chance de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier »<sup>1</sup>.

La Politique de la Ville propose une approche particulière et à rebours de la majorité des politiques publiques se fondant dans une optique d'équité de traitement entre les citoyens, pour proposer plus à ceux qui partent de plus loin, et ainsi lutter contre ces formes de pauvreté spécifiques dans les territoires qui les concentrent.

### B. LES COMPOSANTES MAJEURES

La politique de la ville a eu 40 ans en 2017. En 1977, la procédure Habitat Vie Sociale (HVS) était instituée marquant ainsi la naissance de la politique de la ville. L'approche était innovante et certains fondamentaux déjà présents : globale, partenariale, elle tentait d'associer les habitants aux projets urbains les concernant.

Plusieurs principes majeurs composent son intervention :

- La **territorialisation**, par un ciblage de territoires en fragilités au sein de leur unité urbaine englobante pour réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'attèle ainsi à revaloriser les zones urbaines en difficulté souffrant d'un même phénomène de relégation sociale, spatiale et économique marqué dans l'espace et dont sont conscientes les populations ;
- La **multidimensionnalité et son corollaire, la transversalité**, par une volonté d'améliorer les lieux en eux-mêmes et permettre à ceux qui y vivent d'améliorer leur condition. L'urbain et l'humain sont ainsi imbriqués, et demandent de mobiliser de multiples politiques sectorielles, dans l'optique de lutter contre les différents facteurs de pauvreté ;
- Le **partenariat**, nécessaire pour déployer l'approche multidimensionnelle, au sein d'acteurs institutionnels aux compétences d'interventions spécifiques. Cet engagement partenarial est formalisé dans les documents contractuels tel que le présent Contrat Quartier 2030. Pilotes de

---

<sup>1</sup> Un diagnostic au service de la détermination des enjeux actuels et à venir dans les quartiers prioritaires – COMPAS - juin 2023

ce partenariat, les agglomérations orientent également leurs différentes politiques publiques vers les besoins des quartiers (renouvellement urbain, habitat public et privé, gestion des déchets, transition écologique, ...)

- La **complémentarité** vise quant à elle à diriger, en premier lieu, les politiques publiques « de droit commun » pour répondre aux besoins des quartiers, avant de financer des projets plus spécifiques selon les enjeux identifiés pour chaque quartier ;
- **L'innovation**, en finançant des projets novateurs et sur une durée limitée, dans l'optique d'une reprise des actions démontrant leurs effets au sein des financements de droit commun des partenaires ;
- La **participation des habitants**, pour adapter les réponses apportées aux réalités vécues par les habitants des quartiers, en s'appuyant sur leur « expertise d'usage ».

### C. SA METHODE D'ELABORATION

Afin de coproduire le Contrat Quartiers 2030, Valenciennes Métropole s'est appuyée sur une évaluation solide de son Contrat de Ville 2015-2023. Ce travail préparatoire, entamé en 2020, a poursuivi la logique partenariale sociale et urbaine menée au sein du territoire. L'évaluation a engagé une démarche collective, **projetant dès lors les partenaires dans les perspectives de la nouvelle contractualisation.**

Sur un plan technique, les partenaires institutionnels du Comité Technique ont été présents à chacune des étapes de l'évaluation, pour porter un diagnostic des enjeux locaux et questionner les modèles de gouvernance. L'approche politique a également été primordiale, en faisant de la Politique de la Ville un sujet rassemblant **l'ensemble des maires de l'agglomération, dans l'optique de porter une vision commune autour de la cohésion sociale sur le territoire.**

Enfin un travail de terrain d'ampleur a été réalisé pour appréhender les préoccupations, et les perspectives **des habitants des quartiers en allant à leur rencontre dans l'espace public.** Dix quartiers de l'agglomération ont été concernés par ces enquêtes, portant également une mobilisation des acteurs locaux pour analyser les données et partager les enjeux, conçus comme de **véritables temps forts pour le partenariat local.**

## 3. BILAN PARTAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

### A. UNE AGGLOMERATION HISTORIQUEMENT MOBILISEE EN FAVEUR DE SES QUARTIERS FRAGILES

Dès sa création en 2001, s'appuyant sur une volonté politique affirmée et sur ses compétences statutaires, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a porté la Politique de la Ville au travers du pilotage du Contrat de Ville pour la période 2001-2006.

Dans la lignée de cette première contractualisation, Valenciennes Métropole a poursuivi son engagement pour les quartiers fragilisés avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2013. Fort du partenariat mobilisé autour de ce dispositif, l'agglomération a affiché de plus vastes ambitions en créant un Projet Urbain de Cohésion Sociale en allant au-delà de la géographie

prioritaire pour s'adresser à tout le territoire de l'intercommunalité, tout en s'attachant à porter une attention particulière aux personnes les plus en difficulté.

En 2010, suite à l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet, Valenciennes Métropole a proposé l'élaboration collective d'un nouveau projet de territoire : le Projet Territorial de Cohésion Sociale, actant un partenariat encore élargi, amenant à plus de transversalité entre les institutions mais aussi au sein de chacune d'entre elles, permettant un décloisonnement des politiques ou compétences sectorielles au service de la cohésion sociale.

Le Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023 constitue alors un outil au service de la politique de Cohésion Sociale, pour prévenir les mécanismes d'exclusion et réduire les ségrégations socio-spatiales.

## **B. LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 ET SES GRANDS ENSEIGNEMENTS**

Se dotant d'une mission d'Observation, Suivi et Evaluation en 2016, Valenciennes Métropole a souhaité déployer un travail réflexif d'envergure autour des pratiques et modes de faire mis en œuvre pour faire vivre la Politique de la Ville. Ainsi, l'agglomération a développé une démarche d'évaluation comparée en deux temps, pour questionner l'efficacité et l'efficience du Contrat de Ville :

- Une évaluation quantitative, pour obtenir des données clés à l'échelle des quartiers prioritaires et de veille active, et questionner la pertinence des critères de sélection des quartiers, dans le cadre d'une pauvreté plus diffuse que concentrée ;
- Une évaluation qualitative, en vue de produire des préconisations opérationnelles pour la prochaine contractualisation, avec un travail de terrain d'ampleur interrogeant les enjeux propres aux différents types de quartiers et à leurs évolutions.

Trois enjeux clés sont ressortis de cette évaluation.

### **LES ENJEUX TERRITORIAUX**

- Tous les quartiers inclus dans la géographie prioritaire du Contrat de Ville présentent des fragilités et un décrochage par rapport au reste de l'agglomération. De ce fait, le recentrage de politique de la ville sur les quartiers prioritaires et les quartiers NPNRU fait sens, le décrochage de ces quartiers étant en moyenne bien plus marqué, avec un fort décrochage sur les enjeux d'habitat et d'exclusion.
- Des poches d'exclusion échappent à la géographie prioritaire. Moins denses que les QPV et parfois de taille réduite, ils peuvent parfois présenter des caractéristiques comparables à celles des quartiers ciblés par les politiques de la ville et du renouvellement urbain. 6 quartiers témoins ont ainsi un taux de pauvreté supérieur à 25 %. Ces derniers enseignements ont notamment permis l'intégration du quartier « Pyramide Dampierre » situé à Valenciennes à la nouvelle géographie prioritaire et l'identification précoce du nouveau quartier « Bruay Centre » pour ses fragilités.

## LES ENJEUX THEMATIQUES

- Avec des champs d'intervention toujours plus larges dans l'optique de couvrir les différentes facettes des situations de fragilité sociale, la Politique de la Ville a eu tendance à un éparpillement des ressources et à un manque de lisibilité.
- L'approche qualitative a démontré des besoins et des trajectoires différentes en fonction des quartiers. Les projets de quartiers sont une réponse à cet enjeu de développement de réponses adaptées au plus près des habitants, au sein d'une stratégie claire pour ses acteurs et facilitant les complémentarités entre les échelons communaux et intercommunal.

## LES ENJEUX PARTENARIAUX ET DE GOUVERNANCE

- L'appel à projets annuel est un processus coûteux en termes de temps et d'énergie pour l'instruction par les financeurs et pour les porteurs de projets, les empêchant de se projeter au-delà d'une année dans l'accompagnement de leurs publics.
- Le droit commun des partenaires, et celui de l'agglomération ont été insuffisamment mobilisés lors des instances de la Politique de la Ville.
- Une baisse progressive de l'ingénierie locale qui s'est répercutée sur la capacité à mobiliser des dispositifs financiers, ou de coordination d'acteurs.

Pilote de la Politique de la Ville, Valenciennes Métropole a, durant cette phase évaluative, réaffirmé sa place aux côtés de l'Etat. Elle s'appuie sur les enseignements du Contrat de Ville pour proposer, en lien étroit avec ses partenaires, des réponses adaptées au territoire métropolitain, à ses quartiers prioritaires et aux acteurs qui portent au quotidien cette politique.

## 4. LES PRIORITES PARTAGEES DU CONTRAT QUARTIERS 2030

### A. TROIS ORIENTATIONS INTERCOMMUNALES PRIORITAIRES INTEGREES AUX PRIORITES DE L'ETAT

L'Etat, à l'échelle nationale, a identifié des enjeux concernant les quartiers prioritaires, sur lesquels ses moyens humains et financiers se concentreront :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat ;
- La transition écologique et énergétique : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse ;
- La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes.

Au sein de ces thématiques, les élus de Valenciennes Métropole ont acté une priorisation en lien avec l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023, permettant à la Politique de la Ville de cibler davantage les problématiques rencontrées par les habitants du territoire.

Ce socle d'interventions intercommunales propose une approche territoriale englobant l'ensemble du territoire métropolitain, en allant également au-delà des quartiers de la Politique de la Ville. L'agglomération s'engage à impulser et porter puissamment ces interventions en y concentrant ses moyens financiers. Les quartiers prioritaires feront alors l'objet d'une attention particulière de ces politiques, et y concentreront des moyens particuliers dans l'optique d'exercer un levier sur les situations de ses habitants. Une adaptabilité des projets sera également recherchée pour coïncider avec les besoins spécifiques de ces quartiers.

Valenciennes Métropole ne délaisse pas pour autant les autres sujets forts de la Politique de la Ville, marqueurs de la multi-dimensionnalité des situations de pauvreté sur le territoire, et continue la coordination et l'accompagnement local des autres enjeux d'intervention partagés avec l'Etat.

## I. FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le bassin d'emploi du Valenciennois héberge un paradoxe puisqu'il voit un taux de chômage important tout en offrant pourtant des opportunités d'emploi en nombre.

L'enjeu majeur du territoire consiste ainsi à rendre accessible ces offres d'emploi aux habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires, qui cumulent les difficultés, en travaillant sur la levée des freins, la qualification des parcours, tout en faisant le lien avec le tissu économique local.

Dans une optique de mise en œuvre de parcours, des liens forts sont établis avec les priorités en terme de santé et d'éducation, identifiés comme des leviers essentiels vers l'accès à l'emploi.

### 1. Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi

#### a. Accompagner les mobilités

Le taux d'emploi des quartiers prioritaires de l'agglomération s'élève à 40 % en 2019 contre 65 % au niveau national. Plusieurs freins peuvent expliquer ce recul, et notamment celui de la mobilité.

En effet, une personne en insertion sur deux déclare avoir refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité. On estime par ailleurs que 20 % des emplois non pourvus sont liés aux problèmes de mobilité. 73 % des chômeurs habitant le quartier de Chanteclerc-Lecoq à Condé-sur-l'Escaut n'ont d'ailleurs pas accès à la voiture<sup>2</sup>.

Les freins liés à la mobilité sont variés : appréhension à prendre les transports en commun, méconnaissance de l'offre de transports sur le territoire, financement du permis de conduire, absence de véhicules... Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour que chaque personne en recherche d'emploi ou formation puisse bénéficier d'une solution pratique pour retrouver l'autonomie dans ses déplacements.

---

<sup>2</sup> Cf étude Compas de juin 2023

L'information sur l'offre de transports en commun, le conseil en mobilité, l'accompagnement au passage du code et du permis de conduire, l'accès à un véhicule via le micro-crédit, la proposition de location solidaire de véhicules, le développement de l'éco-mobilité (location vélos et trottinettes par exemple) ... sont autant de solutions à mettre en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers.

La mobilité doit être considérée comme une priorité dans l'ensemble des actions menées, et être traitée comme une thématique transversale.

Le lien sera également fait avec le plan d'actions mobilité solidaire et le travail mené dans le cadre du SPEL.

#### *b. Accompagner des modes de garde d'enfants adaptés*

Au sein des quartiers prioritaires de l'agglomération en 2021, 19 % des ménages sont des familles monoparentales. De plus, à l'échelle du département du Nord, 2,6 enfants occupent une place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, démontrant ainsi une tension sur le service de garde d'enfants<sup>3</sup>.

L'insuffisance des modes de garde adaptés aux situations hétérogènes et parfois spécifiques, reste une difficulté pour l'accès à la formation, à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales, et concerne en premier lieu les femmes. Le frein psychologique de confier son enfant à une tierce personne constitue une difficulté supplémentaire relevée par les partenaires. Une fois cette barrière levée, les solutions restent à trouver, notamment en ce qui concerne les besoins de garde sur des horaires décalés.

Tout en veillant à la complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire, les partenaires souhaitent accompagner des modes de garde d'enfant adaptés aux personnes en situation de recherche d'emploi, tout en prenant en compte les tranches d'âge des enfants.

Le soutien à la parentalité, par exemple sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, pourra être travaillée également en lien avec l'axe éducation.

Un travail multi-partenarial reste donc à mener en parallèle pour proposer une ou des réponses à cette problématique récurrente.

#### *c. Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales*

En 2019, 44,3 % de la population de plus de 15 ans est sans diplôme sur les quartiers prioritaires de Valenciennes Métropole. Ce chiffre témoigne d'un déficit de qualification à l'échelle du territoire, qui accentue les difficultés d'employabilité.

En complément des dispositifs déployés par les acteurs du territoire, l'accompagnement vers l'apprentissage doit être encouragé, notamment en direction des jeunes pour stimuler les montées en qualifications et l'accès à l'emploi direct des jeunes. Ce travail sera mené dans la continuité des actions entreprises par la réussite éducative sur l'orientation et la découverte des métiers.

Un des enjeux clés est de démystifier le monde de l'entreprise, permettre d'accéder à un réseau professionnel, en s'appuyant par exemple sur des immersions en entreprises, du coaching, des

---

<sup>3</sup> Données IMAJE, CAF, 2021

simulations d'entretien, les outils pour gagner en confiance en soi... doivent être développés pour faciliter l'intégration en entreprise. En parallèle, des accompagnements renforcés sur des techniques de recherche d'emploi sont à encourager.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte des personnes dites « invisibles », via des démarches d'aller vers, et à destination des publics fragiles, comme les Neets (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni à l'école), ou encore les femmes (en lien avec l'axe transversal égalité femmes-hommes).

## 2. Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique, et l'Economie Sociale et Solidaire

### a. Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi

Une expérimentation, intitulée « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » est en cours sur le quartier Faubourg de Lille et Acacias à Valenciennes, suite à une habilitation du Ministère du Travail rendue fin mars 2023, après plusieurs années de préfiguration. L'objectif de cette expérimentation est de trouver une solution durable pour les personnes privées durablement d'emploi volontaires et présentes depuis plus de 6 mois sur le territoire. Il s'agit d'activer le droit à l'emploi, soit dans l'emploi classique, soit via la création d'emplois supplémentaires au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE). L'EBE propose ainsi un emploi à durée indéterminée, adapté aux savoir-faire des personnes et à temps choisi en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire ciblé.

Une potentielle loi de généralisation de cette expérimentation pourra permettre l'habilitation de nouveaux territoires volontaires, afin de développer des solutions d'emplois durables pour les personnes concernées.

L'objectif est ici de repérer et d'accompagner les projets soutenant le droit à l'emploi, proposant de nouvelles méthodes de compréhension des problématiques et d'accompagnement des publics qui en sont éloignés.

### b. Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM

Au vue des implantations à venir sur le territoire dans les prochaines années et de développement d'activités, des besoins conséquents en matière de personnel sont à anticiper dans des secteurs d'activité variés tels que l'industrie, la logistique, la mobilité durable, les services et l'artisanat.

L'objectif est donc rendre accessible ces offres d'emploi et de faciliter ainsi les recrutements parmi les habitants du territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation, et ce afin d'avoir un véritable impact sur l'emploi local. L'approche se doit ici d'être globale pour intégrer notamment un volet recrutement, formation, adaptation au poste de travail...

Par ailleurs, des actions de sensibilisation des habitants aux métiers, au secteur d'activité et aux filières d'avenir en matière d'emploi et de formation de notre territoire seront à engager pour contribuer à renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, de promouvoir la mixité des métiers, d'informer le grand public des besoins en recrutement du territoire et de promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique.

Il s'agira notamment de travailler sur la marque employeur des entreprises ayant un fort besoin en recrutement au sein des quartiers et proposer un plan de communication sur les implantations à venir.

La sensibilisation se fera aussi auprès des prescripteurs locaux qui accompagnent et informent au quotidien (Mission locale, Pôle Emploi, Centres sociaux...)

Des actions d'immersion en entreprise pourront également être organisées.

#### *c. Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires*

L'implantation et le développement d'entreprises est une condition majeure pour le développement de l'attractivité d'un territoire.

Des sites ayant des dispositifs de renouvellement urbain (NPNRU) tels que l'Entrée Nord (Valenciennes), la Briquette (Marly) et le Parc des Rives Créatives au sein de la Zone Intercommunale des Rives de l'Escaut proposeront des lots dédiés au développement économique. Ainsi, de nouveaux potentiels économiques ont été développés, à l'image de l'Entrée Nord dans lequel un quartier d'affaires à haut niveau de services verra le jour.

Il est important de poursuivre ces démarches et d'associer les acteurs locaux de l'emploi afin qu'ils puissent former et positionner des publics sur ces potentielles nouvelles offres d'emploi.

#### *d. Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires Politique de la Ville*

Pour impulser des projets d'habitants des quartiers prioritaires, il convient d'identifier les potentiels porteurs d'idées et de les orienter vers les partenaires du territoire qui les accompagneront dans cette démarche.

Il est à noter que créer sa propre activité peut constituer une solution pour sortir du chômage. Toutefois, celle-ci doit être accompagnée pour garantir un revenu décent aux habitants qui souhaitent créer une entreprise. En effet, la problématique de la précarité du statut d'auto-entrepreneur se pose encore plus au sein des quartiers prioritaires.

Des modèles alternatifs comme la coopérative d'activités et d'emploi qui offre un statut d'entrepreneur salarié peuvent permettre de limiter cette précarité en offrant une protection sociale et en évitant l'isolement.

Selon l'INSEE, 66 % des entreprises accompagnées sont encore en activité 5 ans après leur création, contre 52 % lorsqu'elles n'ont pas bénéficié d'un accompagnement. Faire connaître les dispositifs d'appui à la création d'entreprises existants dans les quartiers semble donc un enjeu important.

#### *e. Encourager l'engagement des entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires*

Le travail sur l'engagement des entreprises du territoire sur le volet Responsabilité Sociale des Entreprises sera poursuivi avec pour objectif de mobiliser des entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pour ce faire, un travail en terme de sensibilisation et d'incitation des entreprises du territoire est à engager au sein de ces organisations pour plus d'égalité, un meilleur respect de l'environnement et pour l'insertion de tous les publics.

## II. ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS

### UN TERRITOIRE PRESENTANT DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

Les inégalités de santé sont des « *différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé observées entre des groupes sociaux.* » (Santé Publique France). Ainsi, les conditions sociales et économiques influencent l'état de santé de la population. De la même façon, ces inégalités peuvent être accompagnées d'inégalités d'accès à des services ou à l'emploi. Par conséquent, la corrélation entre la précarité socio-économique, l'accès limité aux offres de soins et la santé représente un enjeu majeur dans les quartiers prioritaires.

#### **Des indicateurs de santé défavorables**

La population de l'arrondissement du Valenciennois présente une espérance de vie à la naissance plus courte, plus marquée chez les hommes que chez les femmes puisqu'un tiers des hommes décéderont avant l'âge de 65 ans. Le taux de mortalité est quant à lui supérieur de 31% par rapport à la moyenne nationale.

Les maladies cardiovasculaires et les cancers sont les deux principales causes de décès de la population et représentent un décès sur deux. Les taux de dépistages des cancers dans le cadre des campagnes nationales sont parmi les plus bas de France : 52% pour le cancer du sein, 52% pour le cancer du col de l'utérus et 20% pour le cancer colorectal (source CPAM du Hainaut, 2023). Aussi, le territoire se démarque par une surmortalité en lien avec des consommations de tabac et d'alcool.

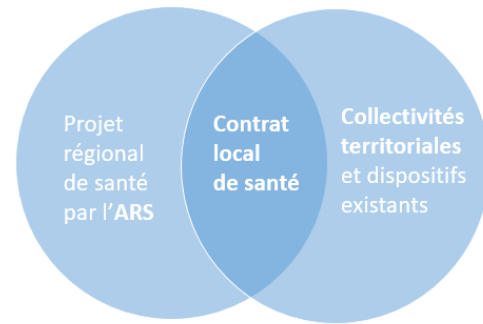
#### **Une offre de soins et de services insuffisante**

La problématique de la difficulté d'accès à l'offre généraliste est à anticiper puisque plus d'un médecin sur deux sur le Valenciennois a plus de 55 ans. Le territoire fait également face à un déficit d'attractivité pour l'installation de professionnels de santé : ainsi, il est plus difficile de pouvoir consulter un dermatologue, un pédiatre, un ophtalmologue ou un psychiatre, entre autres. Cela a pour conséquence des difficultés d'accès, de recours voire du renoncement aux soins et aux dispositifs de droit commun en matière de santé, notamment auprès des plus fragiles.

### METHODOLOGIE ET ORGANISATION : CONTRAT LOCAL DE SANTE ET CONTRAT QUARTIERS 2030 : DES APPROCHES IMBRIQUEES

**Le Contrat Local de Santé (CLS), un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé**

Le CLS est un outil de contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités qui propose une articulation concertée entre les politiques régionales de santé et l'action des collectivités locales. Il permet de mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux de santé. En ce sens, l'échelle de l'EPCI semble appropriée pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, pour et avec les habitant.es, en lien avec tous les partenaires du territoire.



Sur le territoire de Valenciennes Métropole, une charte partenariale a été signée le 07 juillet 2023 avec l'Agence Régionale de Santé fixant ainsi les axes de travail, la gouvernance et le calendrier d'intervention. La signature du CLS avec tous les membres de la gouvernance est envisagée pour septembre 2024.

### **Contrat quartiers 2030 et CLS : vers un universalisme proportionné**

Pour réduire les inégalités de santé, les actions doivent être universelles avec une ampleur et une intensité proportionnelles au niveau des difficultés sociales. Il s'agit donc d'offrir une intervention universelle concernant donc l'ensemble de la population (tout en éliminant les barrières d'accès pour éviter d'accentuer les inégalités sociales de santé) mais avec une intensité et des modalités qui varient en fonction du contexte local, des différents publics et de leurs besoins. Le Contrat Quartier 2030 représente en ce sens l'outil approprié pour agir au plus près des populations présentant des difficultés importantes d'accès aux soins de santé. Il s'appuie sur les axes prioritaires définis dans le cadre du Contrat Local de Santé.

### **Priorités d'intervention pour répondre aux enjeux de santé au sein des quartiers prioritaires**

#### **1. Promouvoir l'accès aux droits et aux soins et les comportements favorables à la santé des habitants**

Au regard des difficultés que le territoire connaît en terme de démographie médicale, les partenaires du CLS souhaitent répondre aux besoins des habitants dans l'accès aux droits et aux soins et par ailleurs favoriser l'attractivité de notre territoire en soutenant, en accompagnant et en valorisant l'arrivée de nouveaux praticiens au sein de l'agglomération.

En complément de ce travail, les priorités de la Politique de la Ville s'ancrent dans une approche centrée autour de l'habitant et de ses habitudes en matière de prévention santé. L'engagement des partenaires vise à susciter des comportements favorables à la santé en matière d'équilibre alimentaire, de lutte contre la sédentarité, et de lutte contre les addictions dans un objectif de réduction des risques pour la santé. Ce travail ne pourra pleinement s'effectuer sans un partenariat autour de l'accès aux droits des habitants.

#### **2. Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé**

Les taux de dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et colorectal sont, pour Valenciennes Métropole, parmi les plus bas de France. Le dépistage organisé vise ces trois types de cancers

dépistables facilement, précocement, avec une prévalence affirmée au sein de la population. L'enjeu est ainsi, tout comme au niveau national, de détecter tôt pour mieux soigner, dans un souci d'aller au plus près des habitants et de coordonner les interventions.

### **3. Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie**

Les 1000 premiers jours de la vie, de la conception jusqu'aux 2 ans, constituent une période cruciale permettant de construire des fondations pour toute la vie. Ainsi, il est primordial de prévenir, le plus tôt possible, des expériences négatives afin d'éviter toute conséquence sur la santé des enfants en agissant sur les déterminants de santé. La Politique de la Ville souhaite mettre l'accent sur cette thématique en accompagnant les projets mettant en place un environnement favorable pour l'enfant, tout en proposant un accompagnement renforcé selon les besoins et les vulnérabilités éventuelles des parents et de leurs enfants.

### **4. Renforcer la prise en compte de la dimension santé mentale des habitants**

Les effets du confinement lié au Covid ont mis en exergue l'importance de la prise en compte de la santé mentale de la population. La fragilité socio-économique est également associée à des situations de détresse psychologique plus fréquentes et une perception globale de l'état de santé plus dégradée, ce qui suppose d'avoir un regard attentif auprès des populations les plus fragiles. Les délais d'attente dans les Centres Médico-Psychologiques ne répondent pas aux besoins grandissant de la population.

Il est important d'investir cette thématique en permettant un repérage des publics fragiles autour des risques psychosociaux avec un besoin d'une prise en charge à engager jusqu'au curatif dans une logique de parcours. L'objectif est ainsi de travailler l'ensemble du continuum de la santé mentale, allant de la prise en charge du bien-être et de l'épanouissement, à la détresse psychologique réactionnelle et jusqu'aux troubles psychiatriques.

## **III. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES**

En 2022, les services de police de la Cellule de Suivi des Plaintes de Valenciennes ont enregistré 1053 plaintes pour violences conjugales et intrafamiliales, contre 997 en 2021 et 705 en 2019, soit une augmentation de 49 % entre 2019 et 2022 ; chiffres peu éloignés de ceux des forces de l'ordre lilloises malgré une population moindre (1355 plaintes en 2022). Face à cette forte hausse, l'agglomération de Valenciennes Métropole a fait de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales une priorité.

Dans ce cadre, elle s'est engagée dans la création d'un laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales porté conjointement avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, le Département du Nord, le Parquet ainsi que la sous-Préfecture de Valenciennes. La Caisse d'Allocations Familiales et l'Education Nationale ont été intégrées à ce partenariat.

Ce laboratoire à l'échelle de l'arrondissement de Valenciennes se donne 4 objectifs principaux :

- Rendre plus lisible la stratégie d'arrondissement en matière de prévention et de lutte contre les violences ;

- Coordonner et renforcer les dispositifs existants ;
- Etre une terre d'innovation grâce à une réflexion conjointe autour des pratiques et des méthodes de prise en charge ;
- S'insérer dans une politique nationale de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ;

Dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé en 2023 auprès d'une cinquantaine de partenaires, intervenant spécifiquement sur cet enjeu, et élargi également structures accueillant du public. L'objectif était d'étudier les réalités territoriales des violences conjugales sur le Valenciennois, permettant de déterminer les besoins et les enjeux futurs. Cet axe du Contrat Quartiers 2030 sera donc mené de façon concomitante aux travaux et aux groupes de travail initiés par le laboratoire et évoluera en complémentarité avec les plans d'action annuels du laboratoire.

### 1. Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales

L'orientation et l'accompagnement des victimes et de leur(s) enfant(s) est une priorité dans la prise en charge des victimes, en travaillant particulièrement à réduire les freins à leur prise de parole.

#### *a. Accompagner globalement les victimes et leur(s) enfant(s)*

L'accompagnement des victimes et de leur(s) enfant(s) représente une nécessité, aussi bien dans les démarches qu'elles souhaiteront entreprendre afin de rompre les mécanismes d'emprise, que dans leur suivi psychologique permettant de travailler sur les traumatismes vécus. L'accompagnement est nécessaire puisqu'il permet aux victimes de parler de leur vécu, de prendre conscience des violences subies, et de mettre fin à l'emprise et aux retours réguliers vers le conjoint ou la conjointe violent(e). Il s'agit ici de ne jamais laisser les victimes seules face aux démarches à entreprendre et de les soutenir psychologiquement, de façon individuelle ou collective pour leur permettre de reprendre confiance en elles et de se réinsérer socialement et professionnellement.

#### *b. Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement*

Le diagnostic relatif à l'état des violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire valenciennois a mis en évidence la difficulté pour une victime de savoir vers quelle structure aller pour obtenir de l'aide ainsi que la complexité pour elle d'identifier un lieu unique permettant de répondre à l'ensemble de ses interrogations et de ses demandes. Ce frein vient renforcer la difficulté, pour les professionnels, à suivre la victime du début à la fin de son parcours, puisque celle-ci a souvent besoin d'une prise en charge et d'une orientation d'urgence, d'un suivi unique et d'un lien de confiance avec un professionnel référent. Le « parcours du combattant ou de la combattante » souvent mis en avant par les professionnels et les victimes amène souvent à un essoufflement dans le parcours, voire à une rupture.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'œuvrer à la fluidification du parcours des victimes et de leur(s) enfant(s) en leur permettant de bénéficier d'un lieu et d'un accompagnement unique pour une meilleure mise en confiance et pour limiter les retours en arrière dans le parcours.

### *c. Héberger les victimes, avec ou sans enfant(s) et les mettre à l'abri*

Soutenir l'hébergement des victimes de violences, avec ou sans enfants, est toujours aussi primordial. Leur offrir des places d'hébergements spécifiques permet de retrouver une sérénité, une stabilité et une transition vers un logement plus pérenne.

Ces dernières années, une augmentation du nombre de places spécifiques pour les victimes et leur(s) enfant(s) a été constatée. Il s'agit ainsi de maintenir cet engagement, tout en poursuivant ce travail de partenariat avec les structures œuvrant à la recherche de solution plus durables, tels que les bailleurs sociaux, afin de permettre à chaque victime de pouvoir se reconstruire sur des bases solides et stables.

## **2. Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales**

### *a. Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal*

Donner le choix à la victime de rester ou de partir de son domicile est une nécessité. En effet, si pour certaines victimes, quitter le domicile conjugal et les mauvais souvenirs qui y sont rattachés est nécessaire, d'autres ont le souhait de rester au sein de leur domicile, par attachement ou pour éviter une modification trop importante de leur vie ou de celle de leur(s) enfant(s) (changement de domicile, changement d'école, etc.).

Ainsi, tout en continuant le soutien des projets permettant l'hébergement des victimes de violences conjugales, l'enjeu de l'hébergement des auteurs est majeur. Comme évoqué précédemment, l'éviction des auteurs de leur domicile conjugal permet premièrement à une victime avec ou sans enfant(s), souhaitant rester à son domicile, de répondre à son attente et de conserver ses repères et ceux des enfants. De plus, elle permet à l'auteur de se retrouver éloigné et isolé de son domicile. Cet isolement, en plus du suivi juridique obligatoire, représente une première étape pour l'auteur, vers la prise de conscience de la gravité de ses actes.

### *b. Accompagner et sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille*

L'accompagnement des auteurs constitue un champ encore trop peu investi à l'heure actuelle, pourtant, il représente un rempart à la récurrence. Qu'il soit d'ordre administratif ou psychologique l'accompagnement des auteurs permet une prise de conscience de la gravité de leurs gestes, tout en œuvrant dans le sens de leur réinsertion sociale et/ou professionnelle pour ceux qui en ont besoin. Dans la majorité des cas, cet accompagnement permet aux auteurs, de ne pas retomber dans la violence. Ainsi, il convient aujourd'hui de s'investir sur cet axe, tout en veillant à créer des liens avec le dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé (AIR) porté par Valenciennes Métropole et pionnier en la matière.

Cet accompagnement doit également favoriser une première prise de conscience pour les auteurs des conséquences de ses gestes et de son comportement violent sur les membres de sa famille : conjoint.e et enfant(s).

### *c. Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction*

Les partenaires s'accordent pour investir la thématique de la prise de conscience de la violence, notamment pour les auteurs, en travaillant sur leur responsabilisation. La prise de conscience de la violence subie ou perpétrée est une étape importante dans la lutte contre la récidive. Sur le territoire, ce sont les stages de responsabilisation, massivement utilisés comme alternatives aux poursuites, qui représente un levier pour la prise de conscience des auteurs. L'ambition première de ces stages renvoient à la responsabilisation des auteurs et permet surtout aux auteurs de faire face à leurs actes.

De plus, il s'agit de pouvoir travailler plus largement avec les auteurs sur les rapports conjugaux. En effet, s'agissant des hommes auteurs de violences conjugales, les études mettent en évidence la banalisation de la violence au sein du couple souvent basée sur la masculinité, la normalisation des rapports de domination au sein du couple ainsi que la décredibilisation de la sanction pénale par les auteurs. Intensifier les actions permettant de lutter contre cette normalisation, tout en travaillant sur la prise de conscience semblent aujourd'hui primordiaux pour faire prendre conscience de la gravité des faits aux auteurs, ainsi qu'aux victimes et au grand public.

### 3. Mieux protéger les enfants

Les enfants ont longtemps été considérés comme de simples témoins des violences entre leurs parents. Aujourd'hui, ils sont reconnus comme victimes à part entière de ces violences, considérées comme des maltraitances.

La convention d'Istanbul, entrée en vigueur en France en novembre 2014, reconnaît que les enfants sont des « victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille »<sup>4</sup>.

En effet, l'exposition à la violence et à des abus physiques, sexuels ou psychologiques a de graves conséquences sur les enfants. Elle provoque la peur, cause des traumatismes et a des effets sur leur développement. La violence domestique, sous des formes directes ou indirectes, peut avoir des conséquences dangereuses pour la santé et la vie des enfants. L'accompagnement des enfants est donc une priorité, et permet d'éviter toute normalisation de la violence en limitant les risques de reproduction des schémas vécus durant l'enfance.

#### a. Mieux repérer les signaux faibles

Les conséquences sur la santé des enfants sont nombreuses et constituent un ensemble de signaux faibles pouvant permettre de repérer les violences conjugales et intrafamiliales par le biais de professionnels de l'enfance et de la petite-enfance. Dans ce cadre, la formation des professionnel.es est essentielle afin de pouvoir identifier les changements de comportement alertants des enfants, mais également les signes inquiétants chez les potentielles victimes.

#### b. Sensibiliser et former un large panel de professionnels

Cette volonté de mieux repérer les signaux faibles s'inscrit plus largement dans la volonté d'œuvrer à la formation d'un large éventail de professionnels. En effet, intervenir au mieux sur les violences conjugales et intrafamiliales, c'est avant tout sensibiliser et former les professionnels du territoire. Il s'agira ici d'harmoniser les connaissances et les pratiques des professionnels du territoire afin de permettre un meilleur repérage des signaux faibles, une connaissance fine des actions et des dispositifs

---

<sup>4</sup> Série des Traités du Conseil de l'Europe, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Istanbul, 2011, n° 210

existants sur le territoire, tout outillant les acteurs locaux quant aux procédures à suivre dans des cas de suspicion ou de violences avérées.

Dans ce cadre, il convient également d'apporter un soutien et une écoute en direction des professionnels, devant souvent faire face à des récits lourds et impactant.

Ces sensibilisations et ces formations ne doivent plus concerner spécifiquement les professionnels de la thématique, mais plus largement l'ensemble des structures accueillant du public.

#### *c. Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations*

La prévention primaire prend tout son sens chez les plus jeunes puisqu'elle vise à travailler les relations saines avec autrui, les premières relations amoureuses et la lutte contre les inégalités de genre.

En effet, dès le premier degré, la prévention primaire est essentielle. Il ne s'agit pas de travailler avec les plus jeunes sur les violences conjugales directement, mais de les inviter à réfléchir à leur construction en tant qu'individu dans la société, en les initiant aux rapports empathiques et bienveillants, en déconstruisant les rapports de domination qui existent dès le plus jeune âge et en valorisant la confiance de chacun.

Pour les adolescents, il s'agit plus spécifiquement de se pencher sur les premières relations amoureuses. Développer des actions autour du consentement et des attentes de chacun dans une relation amoureuse ouvre une première porte d'entrée permettant de prévenir la violence.

Les partenaires souhaitent agir sur la prévention des plus jeunes en s'investissant sur des actions innovantes, en promouvant l'expérimentation et en soutenant les acteurs locaux qui souhaiteront travailler spécifiquement sur cette thématique.

Dans ce cadre, il conviendra d'aborder ce volet prévention en parallèle de l'axe réussite éducative et de celui de la prévention de la délinquance. La prévention de la violence chez les plus jeunes constitue en effet une façon de lutter directement contre le harcèlement ainsi que d'œuvrer de façon indirecte autour de la lutte contre la prostitution des mineurs, thématique de plus en plus présente au niveau national et local. Cet objectif est partagé avec ceux des Cités éducatives du territoire.

#### *d. Sensibiliser le grand public*

Sensibiliser le plus grand nombre aux violences conjugales est aujourd'hui une priorité. Si les violences conjugales ont souvent été considérées comme relevant du domaine du privé, il est important, aujourd'hui, de faire prendre conscience que nous sommes toutes et tous concernés par cette lutte. Soutenir des actions permettant de sensibiliser le plus grand nombre à ce qu'est la violence ainsi qu'à ses conséquences peut permettre une prise de conscience et une plus grande libération de la parole.

## **B. UNE POLITIQUE DE LA VILLE MULTIDIMENSIONNELLE : LES ENJEUX PARTAGES DANS LES QUARTIERS**

Les enjeux rencontrés par les habitants des quartiers prioritaires revêtent de multiples facettes et soulignent ainsi la multidimensionnalité des phénomènes de ségrégation et de pauvreté. Ces thématiques, s'intégrant aux enjeux de l'Etat, nécessitent un pilotage et une coordination d'agglomération au sein du Contrat Quartiers 2030.

## I. SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENTALITE

L'enjeu de la réussite éducative et de la jeunesse ont toujours été au cœur de la politique de la ville et des quartiers. La réussite éducative, à différencier de la réussite scolaire, renvoie à stimuler l'ensemble des potentialités de l'enfant en accordant autant d'importance à son apprentissage scolaire qu'à l'influence de la sphère familiale et aux compétences psychosociales de l'enfant. Cette notion large et multidimensionnelle requérant un suivi global de l'enfant nécessite aujourd'hui une coordination de l'ensemble des acteurs et représente un enjeu partagé par Valenciennes Métropole, l'Etat, l'Education Nationale, et les communes de l'agglomération.

Il est proposé de travailler à la fois spécifiquement et en transversalité sur la thématique de la parentalité. Il s'agira dans cet axe d'agir en soutien aux enfants, aux jeunes mais également en direction de leurs parents, piliers de leur réussite.

A l'échelle de Valenciennes Métropole, la réussite éducative se traduit à trois niveaux :

- **L'accompagnement et le financement d'actions intercommunales** favorisant la réussite éducative et le soutien à la parentalité à travers différentes portes d'entrée,
- **Le portage et le financement du Programme de Réussite Educative (PRE)**, outil central du volet éducatif de la Politique de la ville. Ce dispositif s'adresse à des enfants de moins de 16 ans qui présentent des signes de fragilités habitant les quartiers prioritaires ou scolarisés dans ces quartiers. Le dispositif propose un parcours personnalisé à chaque enfant, co-construit au cours des **équipes pluridisciplinaires de soutien**, durant lesquelles différents professionnels posent un regard sur la situation globale de l'enfant et de sa famille et émettent des propositions pour établir un parcours individualisé. Le parcours se fait avec **l'adhésion de la famille** et peut comprendre un accompagnement individuel et/ou des réponses collectives via des ateliers spécifiques aux problématiques repérées sur le territoire. Les fragilités prises en charge peuvent être d'ordre social, scolaire, de santé, de parentalité, de comportement et relatives aux compétences psychosociales, d'accès aux démarches ou aux soins, ou encore d'ouverture extérieure.
- La **coordination et la coopération avec les politiques éducatives locales** et particulièrement les cités éducatives du territoire. Ce lien nécessaire entre politique de la ville et cités éducatives peut prendre différentes formes selon les pilotages locaux des dispositifs. Deux cités éducatives sont présentes sur le territoire : la cité éducative « Valenciennes-Anzin » et la cité éducative des « Quatre Chasses » rassemblant les villes de Beuvrages, Bruay-sur-Escout, Raismes et Escoutpont. Portées par une « troïcka » avec l'ambition de mobiliser et de coordonner les interventions de tous les acteurs de la communauté éducative de ces territoires autour d'enjeux éducatifs partagés, de nombreuses actions concertées y ont été proposées pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires concernés, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

### 1. Soutenir la parentalité dans toutes les étapes

Favoriser la réussite éducative ne peut se faire sans les premiers acteurs de l'éducation, les parents.

Il s'agira, en fil conducteur de cette thématique, de redonner aux parents qui en ont le plus besoin, la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et plus largement, dans toutes les étapes de leur vie d'enfant et d'adolescent.

Ce travail pourra s'effectuer de manière spécifique ou venir irriguer les autres enjeux de la réussite éducative en tant que « mode de faire » sur lequel s'appuyer.

Une articulation avec les services du département et de la CAF seront nécessaires autour de cette approche.

## **2. Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées**

A travers cette thématique, il s'agit de favoriser la réussite scolaire et éducative des publics fragiles. Dans cette démarche, il convient d'unir les forces vives du territoire afin de parfaire notre capacité à repérer les publics les plus fragiles et à les amener à s'impliquer dans les différentes actions et suivis proposés.

Dans ce cadre, il est nécessaire de trouver des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par ces publics en permettant la levée des freins aux savoirs. Ces freins sont multiples et montrent une nouvelle fois l'aspect multidimensionnel de la réussite éducative.

L'agglomération de Valenciennes Métropole souhaite mettre l'accent sur la santé comme levier au développement des enfants. Ainsi, la promotion de l'éducation à la santé est nécessaire et un travail autour de la prévention et de la prise en charge des enfants et des jeunes ne peut être négligé. Pour ce faire, un lien avec l'axe santé ainsi qu'avec le Contrat Local de Santé de Valenciennes Métropole est à développer et à pérenniser, notamment sur les questions de santé mentale et de la stratégie des 1000 premiers jours de l'enfant.

Enfin, il s'agira de donner les moyens à chaque enfant de développer ses compétences psychosociales, enjeu éducatif et sociétal majeur dans la réussite et l'épanouissement de toutes et de tous.

## **3. Faire de la culture un levier pour l'éducation**

L'enjeu de réussite éducative implique de permettre aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde et à ses complexités afin de développer leurs connaissances mais surtout leurs compétences sociales et psychosociales. Pour permettre à la jeunesse de mieux se découvrir, d'explorer de nouvelles passions, de se donner l'autorisation de vivre d'autres expériences et de se construire en tant que citoyens et citoyennes de demain, de nombreuses actions s'appuient sur un levier culturel.

Dans ce cadre, il conviendra de développer les liens avec les services culture et sport de l'agglomération et du droit commun pour les projets qui reposent essentiellement sur une activité culturelle ou sportive.

De plus, l'ouverture au monde et aux pratiques culturelles est également l'occasion de permettre à chaque enfant ou jeune de développer son langage et son sens critique. En effet, le développement des outils du numérique a constitué un bouleversement dans l'accès à l'information et aux médias et les écrans ont pris une grande place dans la vie des familles. Si le numérique peut être facilitant tant il a permis le développement des sources et des plateformes d'informations, il peut aussi comporter ses limites et ses dangers. L'éducation aux médias et aux écrans vise donc à limiter ces dangers en

permettant aux enfants ou aux jeunes et à leurs parents une meilleure appropriation des outils numériques et un usage plus responsable des médias et des informations.

#### 4. Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes

Les actions et les dispositifs à destination de la jeunesse se sont multipliés ces dernières années. Cela a été l'occasion de prendre encore plus conscience de la complexité du terme « jeunesse » et de la difficulté à lui trouver une définition propre à la réalité de chaque jeune. Il est évident qu'il n'y a pas une jeunesse mais des jeunesses.

Face à ce constat, le territoire de Valenciennes Métropole a été un vivier de bonnes pratiques et de dispositifs innovants favorisant l'engagement, l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomie des jeunes. Aujourd'hui, il est important de continuer en ce sens, tout en apportant plus de lisibilité des dispositifs, de manière à valoriser ce qui existe, tout en venant combler les manquements repérés. Pour cela, s'investir pour la coordination des acteurs et des dispositifs existants est nécessaire. C'est l'objectif du travail engagé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales, et sera donc traité en ce sens à l'échelle de l'ensemble des communes de l'agglomération.

En outre, le territoire reste particulièrement touché par les questions de décrochage scolaire. Continuer à mener des actions en faveur de la prévention au décrochage est un besoin fort de notre territoire, et particulièrement dans les quartiers prioritaires. Cela demande notamment de poursuivre la mise en place d'actions favorisant des accompagnements adaptés et innovants pour les jeunes. En lien avec les cités éducatives, cette prévention au décrochage scolaire nécessite enfin d'accorder de l'importance à l'orientation des jeunes, d'écouter leurs envies et leurs peurs et de leur permettre de découvrir le champ des possibles en levant certains freins psychologiques mais également ceux liés à la mobilité, enjeu fort de ce territoire.

## II. *PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES*

En France, en 2021, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrées ont augmenté très fortement (+12% en 2021). La hausse est également très nette pour les escroqueries (+15 % en 2021). La prévention de la délinquance représente ainsi toujours un enjeu fort pour la Politique de la Ville. Cette thématique demande une action coordonnée avec l'Etat et avec les communes, à travers notamment leur Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD / CISPD).

Cet axe est à appréhender en complémentarité de l'ensemble des actions qui seront mises en place dans le cadre de l'axe prioritaire de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales dont certaines actions de prévention pourront avoir des objectifs similaires et complémentaires.

#### 1. Renforcer l'aide apportée aux victimes d'infraction pénale

Dans la continuité des engagements auprès des structures permettant l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infraction pénale, les partenaires entendent poursuivre l'appui aux

dispositifs et aux actions permettant de renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales tout en facilitant l'accès aux droits pour les habitants et les habitantes des quartiers.

Cet engagement se définit notamment par le soutien aux structures permettant l'accueil d'urgence des victimes, tout en leur faisant bénéficier d'une aide de proximité en se déplaçant au domicile des victimes d'infraction pénale.

## 2. Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction pénale

Protéger les victimes, c'est également travailler à la lutte contre la récidive des auteurs d'infraction pénale. Dans ce cadre, l'accompagnement global des auteurs apparaît primordial et consiste à accompagner leur réinsertion, aussi bien sociale que professionnelle. Sur cette thématique, une attention particulière sera réservée aux actions permettant d'améliorer la prise en charge, le suivi et l'accompagnement aussi bien administratif que psychologique, des jeunes primo-délinquants.

Un lien particulier est à développer avec l'axe santé et le Contrat Local de Santé sur la thématique des suivis psychologiques, aujourd'hui trop peu réalisés compte tenu du peu de places et des longues listes d'attente dans les Centres Médico-Psychologiques.

### C. DES APPROCHES TRANSVERSALES : IRRIGUER LES PROJETS PAR UNE DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

#### I. LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Enjeu nouvellement intégré à la Politique de la Ville, la transition écologique est déjà présente dans les politiques publiques de l'agglomération, de la Région et de l'Etat.

Le diagnostic mis en place à l'occasion de l'écriture du Plan Climat Air Energie du Territoire montre que le secteur prépondérant en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre est celui des transports, suivi du résidentiel, des intrants notamment alimentaires, de l'industrie et du tertiaire. Egalement, les consommations d'énergie sont pour presque 70% des consommations d'énergie fossile (gaz à 38%, charbon pour 4% et fioul à hauteur de 28%). Ainsi un des objectifs fixés pour le territoire vise la réduction de 55% d'émissions de polluant atmosphériques en 2030 par rapport à 2012.

Se pose donc la question de la justice environnementale pour que ce sujet de société puisse intégrer les populations les plus fragiles.

Cet enjeu aborde de multiples aspects de la vie sociale, allant du logement aux déplacements, de la consommation à la gestion des déchets, ou encore à un cadre de vie agréable et support de la biodiversité. En tant qu'approche transversale, la transition écologique sera prise en compte comme une « manière de faire » guidant les projets, quelle que soit la thématique à laquelle ils s'attachent. Ainsi, développement économique ou santé pourront être abordés par ce prisme et comprendre des intentions visant à la transition écologique.

Avant de s'engager dans une nouvelle territorialisation de cette politique publique, il est donc nécessaire de définir une culture commune de ce qu'est la transition écologique dans les quartiers et

de qualifier les acteurs qui porteront, par leurs actions, cette approche. Il s'agira également, en interne à l'agglomération, de déployer sa politique de droit commun au travers du service Transition écologique et environnementale.

**La définition d'une culture commune** de la Transition écologique passera dans un premier temps par la définition de priorités d'intervention s'appuyant sur les compétences internes de l'agglomération, sur les acteurs locaux et sur les besoins présents dans les quartiers afin de partager un diagnostic et des modes de faire communs. L'objectif est ici de favoriser l'appropriation de ce sujet par les acteurs pour qu'ils l'intègrent pleinement à leurs activités.

Pour ce faire, une instance technique sera créée pour faciliter les échanges entre les services de l'agglomération et les opérateurs dont les missions viseront à s'accorder sur les approches, outils et moyens disponibles pour développer la transition dans les quartiers, et permettre un meilleur suivi et accompagnement des projets pilotes de cette nouvelle approche.

Dans cette même optique, des rencontres seront organisées pour favoriser les échanges de pratiques entre porteuses et porteurs de projets et renforcer leur coopération. Avec l'appui du service communication de Valenciennes Métropole, une communication sera faite pour valoriser les actions et projets des associations dans les quartiers prioritaires.

**L'accompagnement des porteuses et porteurs de projets** s'attachera à proposer des temps de sensibilisation visant à la montée en compétence progressive sur le sujet, pour faciliter l'introduction de cette approche au sein de leurs projets.

Enfin, **la politique de Transition Ecologique et Environnementale déployée à l'échelle de l'agglomération** se tournera davantage vers les quartiers grâce à une nouvelle transversalité entre ce service et la cohésion sociale. Les sujets d'énergie, de mobilité, d'alimentation, de gestion des déchets et de biodiversité ne sont pas spécifiques aux quartiers prioritaires mais présentent des spécificités dans ces quartiers. Tout l'enjeu consiste alors à adapter la manière de déployer cette politique publique en direction des quartiers, pour qu'ils soient intégrés à la dynamique territoriale.

## II. L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité femmes-hommes constitue une approche transversale de la politique de la ville depuis 2014. A l'échelle de Valenciennes Métropole, elle constitue une priorité et une thématique transversale déployée dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Les partenaires du Contrat Quartiers 2030 entendent poursuivre leur engagement et leur volonté d'innovation sur cet axe transversal. Cela se traduit en premier lieu par **outiller les porteurs et les porteuses de projet à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans l'écriture de leur projet**, en leur proposant des **formations obligatoires et des coachings spécifiques**.

La **cotation de chaque dossier déposé** et financé, mis en place depuis 2018 afin que chaque professionnel puisse se situer dans l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leur action se poursuivra pour continuer à améliorer les pratiques pour les années futures.

Enfin, l'agglomération continuera son appui aux porteurs et porteuses de projet investis sur la thématique en **déployant un appel à projet spécifique égalité femmes-hommes**. Il est la résultante de l'expérimentation engagée au sein de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Contrat de Ville pour 2023, venant apporter une aide financière spécifique et un accompagnement à l'évaluation aux projets œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes. **S'inspirant des innovations issues de la Politique de la Ville, c'est le droit commun de l'agglomération qui prend ainsi le relais et diffuse plus largement les bonnes pratiques sur son territoire.**

### III. LA MOBILITE

Le sujet de la mobilité représente un **enjeu d'envergure pour le territoire, dont les impacts se font sentir sur les divers aspects de la vie sociale**. Se rendre au travail ou chez son médecin, faire les courses, rejoindre son école ou son université, retrouver sa famille ou ses amis... Tous ces déplacements simples de la vie quotidienne ne sont pas accessibles à tous.

A l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération, le COMPAS indique qu'en 2019, 64,2% des ménages résidant au sein de la géographie des quartiers prioritaires du Contrat de Ville disposent au moins d'une voiture, contre 84% à l'échelle nationale. Or l'INSEE démontre que la voiture est le mode principal de déplacement des actifs pour rejoindre leur lieu de travail.

**Au-delà des capacités physiques à se déplacer, le potentiel à se mouvoir pour accéder à l'emploi ou organiser sa vie quotidienne n'est pas non plus le même pour tous les citoyens.** Chez les populations les plus jeunes et socialement les plus fragiles – faible niveau de diplôme et faibles revenus –, ce constat est encore plus marquant : une personne en insertion sur deux a déjà refusé un emploi ou une formation pour des problèmes de mobilité et 28 % ont même abandonné un emploi ou une formation en cours<sup>5</sup>.

**La dynamique éminemment transversale de cet enjeu nécessite de l'inclure au sein des différents axes prioritaires et partagés du Contrat Quartiers 2030.** Dans ce cadre, les opérateurs devront porter un regard particulier, au sein de leurs projets, à la manière de favoriser la mobilité physique et psychologique des personnes accompagnées, afin de lever les freins qui persistent encore et inciter au développement d'un parcours de mobilité de moyen et long terme. Les enjeux de mobilité sont d'ailleurs particulièrement prégnants concernant la levée des freins à l'emploi, l'accès aux soins et les choix d'orientation scolaire ou professionnelle.

En complément, Valenciennes Métropole, aux côtés d'autres partenaires, participe au **groupe « mobilité » initié par le Service Public pour l'Emploi Local**. Les objectifs de ce groupe sont d'établir un diagnostic spécifique des dispositifs et moyens existants sur le territoire, afin d'identifier ensuite les besoins insuffisamment ou non couverts et préciser collectivement de nouvelles pistes d'actions. Les propositions émanant de ce groupe de travail seront reprises et appuyées dans le cadre de la politique de la ville.

---

<sup>5</sup> Laboratoire de la mobilité inclusive – « Mobilité inclusive, de quoi parle-t-on? »

D. TABLEAU DE SYNTHÈSE POUR LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU FUTUR  
CONTRAT QUARTIER 2030

ORIENTATION	OBJECTIFS	PRIORITES
FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi	Accompagner les mobilités
		Proposer des modes de garde d'enfants adaptés
		Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
	Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Economie Sociale et Solidaire	Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
		Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
		Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
		Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville
	ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS	Promouvoir l'accès aux droits et soins et les comportements favorables à la santé des habitants
Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé		
Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie		
Renforcer la prise en compte de la dimension santé mentale des habitants		
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES	Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales	Accompagner globalement les victimes et leurs enfants
		Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement
		Héberger les victimes, avec ou sans enfants, et les mettre à l'abri
	Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales	Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal
		Sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille
		Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction
	Mieux protéger les enfants	Mieux repérer les signaux faibles
		Former un large panel de professionnels

		Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations
<b>SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENTALITE</b>	<b>La parentalité en transversalité</b>	Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
		Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
	<b>Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées</b>	Repérer les publics les plus fragiles et les intégrer dans un accompagnement adapté
		Permettre les opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales
	<b>Faire de la culture un levier pour l'éducation</b>	Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
		Éduquer aux médias et développer le sens critique
	<b>Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes</b>	Favoriser l'engagement et l'autonomisation des jeunes
Coordonner les acteurs et les dispositifs		
Lutter contre le décrochage scolaire		
<b>PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES</b>	<b>Renforcer l'aide apportée aux victimes d'infraction pénale</b>	Accompagner l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infraction pénale
	<b>Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction pénale</b>	Proposer un accompagnement global des auteurs visant à leur réinsertion sociale et professionnelle
<b>ORIENTATIONS TRANSVERSALES</b>	<b>L'égalité entre les femmes et les hommes</b>	Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des projets
	<b>La transition écologique</b>	Répondre, dans son projet, aux enjeux de développement durable
	<b>La mobilité</b>	Intégrer des solutions de mobilité aux publics au sein des orientations insertion, santé et éducation

## 5. TERRITORIALISER LES ENGAGEMENTS QUARTIERS AU SEIN DE « PROJETS DE QUARTIER »

Deux critères co-existent pour identifier les territoires les plus défavorisés, qui concentreront des moyens et interventions spécifiques :

- Le critère du bas revenu correspondant à la part de population vivant sous le seuil de 60% du revenu fiscal médian national pondéré avec le revenu fiscal médian local ;
- Le critère de densité de population au seuil minimal requis de 1 000 habitants dans un carreau de 200m de côté.

L'ensemble de la France a ainsi été « carroyée » c'est-à-dire divisée en carreau de 200m de côté, sur lesquels l'INSEE et l'ANCT ont appliqué ces indicateurs actualisés sur des données de 2019.

### A. LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE RETENUE

La nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur au 01 janvier 2024, suite à la publication du décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023. Ce décret est l'aboutissement de concertations menées en 2023 avec l'ensemble des élus concernés et les services de l'ANCT et de la sous-préfecture, afin d'avoir un zonage au plus proche des réalités de chaque territoire.

Quelques évolutions sont à noter par rapport à la géographie du Contrat de Ville 2015-2023 :

- Deux nouveaux territoires ont été intégrés, identifiés comme poches de pauvreté par l'analyse statistique comparée du Cerema ;
- De nombreux quartiers ont vu leur périmètre s'étendre, soulignant ainsi :
  - une paupérisation d'une partie des populations limitrophes aux anciens quartiers prioritaires ;
  - la volonté d'intégration des établissements scolaires REP et REP+, dans un objectif d'harmonisation entre la Politique de la Ville et les moyens supplémentaires apportés aux établissements scolaires.
- Aucun territoire n'est sorti de la géographie prioritaire.
- Le nombre de quartiers concernés passe de 14, répartis sur 12 communes, à 15 quartiers, toujours sur ces mêmes 12 communes.
- Les quartiers de veille active, quartiers sortants des Contrats Urbains de Cohésion Sociale mais conservés dans le Contrat de Ville 2015-2023 au titre de leur fragilité potentielle, sortent définitivement des territoires de la Politique de la Ville.

**La liste actualisée des quartiers concernés par la géographie prioritaire s'établit comme suit :**

Code quartier	Appellation du quartier	Communes concernées
QN05920M	Verrerie - Square République	Anzin
QN05921M	Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes, Valenciennes
QN05922M	Cité Thiers - Cité Du Rivage - Brunehaut	Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont
QN05923M	Centre Ville - Le Jard	Condé-sur-l'Escaut
QN05924M	Chaussiette - Macou	Condé-sur-l'Escaut
QN05925M	Centre Ville	Fresnes-sur-Escaut
QN05926M	Le Trieu	Fresnes-sur-Escaut

QN05927M	Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	Onnaing, Vicq
QN05928M	Centre Ville	Quiévrechain
QN05929M	La Pépinière-De Gaulle	Saint-Saulve
QN05930M	Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	La Sentinelle, Valenciennes
QN05931M	Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	Marly, Valenciennes
QN05932M	Cité Le Jard	Vieux-Condé
QN05933M	La Solitude Hermitage	Vieux-Condé
QN05992N	Bruay Centre – Pont de Bruay	Bruay-sur-l'Escaut

Ce sont dorénavant 44 700 habitants qui résident au sein de l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération, soit une augmentation de 31,6% par rapport à l'ancienne géographie prioritaire.

## B. DES STRATEGIES LOCALES ADAPTEES ET SUIVIES AU PLUS PROCHE DES BESOINS DES HABITANTS

Fort de l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023, démontrant des besoins et des trajectoires différentes en fonction des quartiers, **les « projets de quartier » constituent dorénavant l'un des pivots de la stratégie locale du Contrat Quartiers 2030**. Leurs objectifs sont de permettre le déploiement de réponses adaptées, construites avec les partenaires de l'intervention sociale locale, appuyées sur les stratégies communales et au plus près des habitants.

Ces projets de quartiers **déterminent la stratégie communale en direction du quartier concerné** pour une durée de 3 ans, concomitante à l'évaluation à mi-parcours des Contrats Quartiers 2030 prévue en 2027.

**L'ensemble des projets de quartier sera annexé au présent Contrat Quartiers 2030.**

Forts d'un cadrage fondé sur les besoins et enjeux des quartiers, ces projets de quartier guideront les acteurs locaux pour proposer des projets cohérents avec les autres politiques publiques locales, en **rendant lisible et structurée l'intervention communale pour les quartiers**. Ils ont ainsi vocation à **faciliter les complémentarités** entre les échelons communaux et intercommunal en identifiant clairement les enjeux primordiaux pour chaque quartier permettant ainsi de mieux territorialiser les actions intercommunales sur certains territoires cibles.

Pour définir ces projets de quartiers, la méthode proposée par Valenciennes Métropole en direction des communes concernées par la Politique de la Ville s'est appuyée sur trois étapes de travail, reprenant le travail engagé dans le cadre de l'évaluation pour 6 quartiers prioritaires :

- La **concertation des habitants des quartiers** par le déploiement de « porteurs de paroles », outil « d'aller vers » consistant à s'installer sur des espaces publics du quartier et à interpeller les passants pour les interroger autour de leurs conditions de vie, de leurs difficultés et de leurs priorités pour l'avenir. L'objectif est alors qualitatif, en échangeant avec les habitants sur leurs ressentis et leurs parcours. Des questionnaires diffusés plus largement, et abordant l'ensemble des sujets de la Politique de la Ville sont venus compléter et étoffer cette approche pour plus de représentativité.

- La mise en place de **forums territoriaux** par commune concernée pour échanger, sous le pilotage des élus communaux, avec les partenaires locaux de chaque quartier (CCAS, centres sociaux, services municipaux, Maisons Nord Solidarité, associations, ...) autour des enjeux saillants du diagnostic, à enrichir de leurs pratiques et dispositifs locaux pour proposer une stratégie pour le quartier.
- Une validation politique de ces projets de quartiers intervenant au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, finalisant la validation du Contrat Quartiers 2030. Conçus sous un format similaire au document cadre, ces **projets de quartiers bénéficieront d'un suivi fin de leur mise en place**, avec une évaluation à échéance 2027, permettant de réorienter leurs ambitions au besoin.

Les **Comités Territoriaux constituent l'instance de déploiement et de suivi de ces projets de quartiers**. Réunis au moins deux fois dans l'année, ils visent à définir les programmations locales, suivre les actions, partager et établir des diagnostics locaux et partager leurs résultats.

### C. ACCOMPAGNER LES COMMUNES AUTOUR D'ENJEUX DE PROXIMITÉ

L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023 a permis de distinguer des typologies de quartiers s'appuyant sur des trajectoires et des besoins différenciés. Certains sujets sont toutefois apparus de manière récurrente, pour lesquels les communes ne parvenaient pas à identifier de réponses satisfaisantes.

Dans sa mission d'animation territoriale, Valenciennes Métropole s'appuiera sur son rôle de pilotage et ses compétences pour accompagner les communes volontaires autour de ces enjeux émergents ou renforcés dans les quartiers.

#### I. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS EN FIL ROUGE

L'expérience de mise en place des Conseils Citoyens sur le territoire a trouvé des résonances variables selon les quartiers, selon les sujets dont les participants ont pu se saisir ou de l'écho qu'ils ou elles ont reçu dans leurs propositions d'intervention.

Le pilotage et la gestion de ces instances de participation s'est réalisé et continuera de se mener à l'échelle des villes, identifiées comme les interlocutrices de proximité par les habitants. Les communes portent également d'autres instances de participation citoyenne dépassant les limites des quartiers, développant ainsi une expertise particulière sur le sujet. Le Contrat Quartiers 2030 donne la possibilité d'appuyer la participation citoyenne sur ces instances, élargissant ainsi les possibilités de mobilisation du public.

Il s'agit en effet d'associer davantage les habitants résidant au sein des territoires prioritaires et alentours aux décisions qui les concernent et de conforter les dynamiques citoyennes existantes. Pour y aboutir, les communes s'organisent et déploient les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes. Créant un espace de propositions et d'initiatives, ce travail favorise l'expertise partagée, et assure la place des habitants dans toutes les instances de pilotage local.

Les principes généraux inscrits dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine continuent de guider les modèles de la participation citoyenne : liberté,

égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoyant aux enjeux démocratiques et opérationnels de déclinaison de la démarche demeurent au fondement de l'accompagnement local : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction.

A ce titre, et dans la continuité des pratiques initiées pour la mise en place des conseils citoyens, les communes veillent à :

- Favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers : résidents, associations, acteurs socio-économiques résidant ou non des quartiers ;
- Chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes ;
- Veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action ;
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels.

Des habitants-participants seront présents de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnelles pour que la parole des habitants exprimée soit légitimée et prise en compte.

- DEVELOPPER LA RECHERCHE PARTENARIALE

Cette réflexion prégnante sur les modèles de participation s'est élargie, par le prisme de l'évaluation, à l'enjeu de mobilisation des publics sur les actions qui leur sont destinées. Le constat collectif montre une distance qui se creuse entre une partie des habitants et les institutions, allant jusqu'à « l'invisibilisation » de certains publics.

Valenciennes Métropole, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, veillera à mieux saisir les représentations et la place des habitants dans les politiques urbaines. L'objectif est ainsi de porter un savoir « théorique » et d'apporter un savoir « pratique » pour faire évoluer les manières de soutenir une participation plus large des habitants. Ce travail questionnera les relations entre précarité et éloignement des institutions tout en analysant les pratiques de gouvernance au sein des institutions de la politique de la ville chargées de la participation pour proposer des approches les plus adaptées aux réalités du Valenciennois.

- FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS PAR DES DISPOSITIFS ADAPTES

Des outils existent pour favoriser l'association directe des habitants à la mise en œuvre des projets touchant à leur cadre de vie. En lien avec la Région, les dispositifs Fonds de Travaux Urbains pour les projets d'investissement et les Projets d'Initiatives Citoyennes pour les projets en fonctionnement sont renouvelés dans leurs modalités.

La nouvelle méthodologie repose sur :

- La souplesse, en s'appuyant sur les instances de démocratie participative locale existantes, sans création d'un comité de gestion ad hoc
- L'ambition, en favorisant les projets structurants à l'échelle d'un quartier, sans plafond de dépenses

- L'accompagnement, visant la montée en qualification des habitants participants, et leur meilleure connaissance du fonctionnement des collectivités

Ces deux dispositifs sont complémentaires pour encourager les habitants à animer leur quartier et soutenir la réalisation de petits travaux proposés par les habitants. Dans l'objectif d'apporter une cohérence au sein des pratiques locales, Valenciennes Métropole et la Région sont partenaires dans le pilotage de ces dispositifs.

## II. *EXPERIMENTER LA FONCTION LABORATOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LES ENJEUX COMMUNAUX PREGNANTS*

De manière partagée, les quartiers expérimentent des problématiques émergentes ou se renforçant, dont les contours n'apparaissent pas clairement au sein du précédent Contrat de Ville. Ceux-ci seront traités dans une approche de proximité, nécessitant l'adhésion des communes pour apporter des réponses adéquates.

Ces sujets viennent interpeller certaines politiques de l'agglomération. Aussi, Valenciennes Métropole mobilisera ses services compétents pour apporter des éclairages aux communes, amener des réflexions nouvelles par un travail de benchmark et renforcer l'implication spécifique de ses politiques de droit commun en direction des quartiers. Les communes demeurent libres d'adhérer à ces démarches, selon les sujets identifiés.

Les enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation partagée sont repris dans le tableau ci-dessous. D'autres sujets sur sollicitation des communes, pourront s'inscrire par la suite dans cette démarche.

- Développement et maintien des commerces dans les quartiers ;
- Accompagnement des quartiers face aux changements de populations ;
- Amélioration de l'image des quartiers ;
- Aménagement d'espaces publics cœur de quartier attractifs et inclusifs ;
- Gestion des déchets et des encombrants.

Chaque année, en fonction de l'importance des besoins ou des opportunités financières, une thématique sera sélectionnée pour être traitée conjointement à l'occasion des « réunions réseau » mises en place par le service Animation Territoriale. Ces moments privilégiés de réflexion mobiliseront notamment les services de droit commun de l'agglomération ainsi que des expériences extérieures au territoire. Ils s'appuieront, en fonction du besoin et des opportunités, sur des partages d'expériences en dehors du territoire, sur des formations collectives ou sur des expérimentations de petites actions tests pour apporter des réponses innovantes aux enjeux rencontrés.

La mise en place de diagnostics locaux en support aux projets de quartier appuiera ces dynamiques collectives.

## 6. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT QUARTIERS 2030

La Politique de la Ville, de par la pluridimensionnalité de son approche visant à lutter contre les inégalités territoriales, est une politique complexe mêlant de nombreux acteurs institutionnels. Avec

le temps, et par la volonté de déployer des approches innovantes, une multiplication des dispositifs est soulignée par les partenaires socles, entraînant des nuisances pour la lisibilité et l'efficacité de l'action.

Valenciennes Métropole, identifiée comme pilote de la Politique de la Ville par la Loi Lamy qui régit la mise en place des Contrats Quartiers 2030, souhaite **réaffirmer ce document socle comme cadre unique d'intervention en direction des quartiers**, mobilisant l'ensemble des crédits spécifiques et de droit commun de ses partenaires.

Son pilotage s'exprime par **un rôle d'assemblier** des initiatives en direction des quartiers. Il s'appuie sur son rôle d'impulsion et d'animation des instances du Contrat Quartiers 2030, ainsi que de capitalisation de la démarche d'ensemble. Elle apporte une expertise thématique sur les enjeux prioritaires et partagés du Contrat Quartiers 2030.

#### A. REAFFIRMER LE CONTRAT DE VILLE COMME CADRE DE REFERENCE DES INITIATIVES EN DIRECTION DES QUARTIERS

##### LE COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT QUARTIERS 2030

Le Comité de Pilotage a pour mission de coordonner l'ensemble des partenaires, d'animer le Contrat Quartiers 2030 et de **suivre la mise en œuvre de ses objectifs opérationnels et des engagements de ses membres**. Il est en charge d'analyser et de valider la **programmation Politique de la Ville**.

Garant de la coordination des différents dispositifs de la Politique de la Ville, chaque Comité de Pilotage comprendra un point d'étape des enjeux liés à la **mobilisation des politiques de droit commun des partenaires signataires**. A l'occasion des validations annuelles de la programmation Politique de la Ville, un état d'avancement sera effectué concernant la mobilisation et la coordination de **l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties**.

**Tout dispositif complémentaire, financier ou humain**, déployé par un partenaire en lien avec la Politique de la Ville est **présenté en Comité de Pilotage** afin d'en informer les partenaires et d'en préciser les objectifs et modalités d'intervention.

Il se compose de tous les signataires du Contrat Quartiers 2030. Des représentants d'habitants des quartiers en Politique de la Ville y seront également conviés.

Le Comité de Pilotage est **co-présidé** par le Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale et le Préfet délégué à l'Égalité des Chances. Il se réunit une à deux fois par an.

##### LE COMITE TECHNIQUE DU CONTRAT QUARTIERS 2030

Le comité technique est l'instance relais entre l'échelon communal, les groupes de travail thématiques et le comité de pilotage. Il permet un échange fin entre les partenaires socles et financeurs au regard des enjeux discutés aux différentes échelles de partenaires.

Pour se faire, il s'appuie sur les comités territoriaux et les groupes de travail thématiques qui lui apportent une remontée d'informations locale ou thématique. Il collecte, synthétise et présente les travaux menés dans chaque instance thématique partenariale.

Cette instance **prépare le Comité de Pilotage et permet de disposer d'une vision globale et partagée des diverses interventions des partenaires socles**. A ce titre, il constitue une instance technique permettant **l'interpellation des partenaires**. Il déploie les moyens adéquats pour favoriser **l'articulation entre les crédits spécifiques « Politique de la Ville » et le droit commun** des partenaires du Contrat Quartiers 2030.

Les partenaires membres veillent à **l'articulation et l'intégration des éléments issus des dispositifs complémentaires développés par un partenaire en direction des quartiers**, tels que les Cités éducatives, Cité de l'emploi, ensemble des appels à projets portés par le BOP 147 dont Quartiers d'Été, Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, ou tout autre dispositif à venir.

Fort de ces missions, le Comité technique mène une réflexion concernant l'évolution des orientations prioritaires, et veille au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation de l'atteinte des priorités d'interventions.

Il se compose de représentants des directions concernées au sein des partenaires socles de la Politique de la Ville que sont :

- Valenciennes Métropole
- Les délégués du Préfet, la Mission Politique de la Ville et la Sous-préfecture
- La Région
- Le Département
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les villes signataires du Contrat Quartiers 2030

Le Comité technique **invite, en fonction des ordres du jour, les partenaires signataires concernés**. Ainsi les bailleurs sociaux signataires seront conviés à l'occasion des points d'étapes autour de l'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le Comité technique est impulsé et piloté par la Direction de la Cohésion Sociale de Valenciennes Métropole, qui le réunira au moins quatre fois par an.

#### **LES GROUPES D'APPUI THEMATIQUE**

La Politique de la Ville se déploie sur des champs d'intervention divers, marquant la pluridimensionnalité des causes menant à la fragilité sociale, et donc des mesures plurielles d'accompagnement des parcours des habitants. Elle s'appuie sur une logique de mobilisation préférentielle du droit commun en direction de ces quartiers, et sur le développement de projets spécifiques et complémentaires à l'existant.

Les différents « Groupes d'Appui Thématique » se mettent en place, pour chaque enjeu prioritaire et partagé, dans l'objectif de coordonner les interventions des multiples institutions intervenant autour de ces enjeux. Ils permettent de :

- Identifier les dispositifs de droit commun et les faire connaître à l'ensemble des partenaires ;
- Identifier les manques de ces dispositifs ou leur inadaptation aux réalités du territoire ;
- Construire des réflexions coordonnées sur les réponses à apporter autour de ces manques ou inadaptations ;
- Suivre et évaluer les actions financées par la Politique de la Ville, et d'en apporter une analyse à l'échelle de l'enjeu global ;

Ces instances disposent de leurs fonctionnements propres selon les thématiques, qui sont déclinés ci-dessous. Selon les enjeux identifiés dans leurs Projets de Quartier, les communes y seront pleinement intégrées.

### **La composition et l'intitulé spécifique des GAT selon les enjeux retenus dans le Contrat Quartiers 2030 :**

- La gouvernance de la thématique insertion sociale et professionnelle

Plusieurs instances existent déjà sur le territoire parmi lesquelles : le SPEL (service public de l'emploi local), les comités techniques IAE, le Comité Technique Emploi Formation... D'autres sont à venir comme la gouvernance autour de France Travail. Le champ de l'insertion et l'emploi propose donc déjà un certain nombre d'instances de coordination, auxquelles Valenciennes Métropole participe.

C'est pourquoi, afin de ne pas sur-mobiliser les partenaires, et d'assurer une cohérence globale de la thématique au niveau territorial, il est proposé **d'assurer un suivi spécifique politique de la ville au sein de ces différentes instances autant que de besoin** et porter ainsi les enjeux des quartiers prioritaires au sein même des instances de droit commun. D'autre part, si des problématiques spécifiques sont identifiées au sein des quartiers en rapport avec l'insertion sociale et professionnelle, des **groupes de travail ad hoc** seront alors impulsés par Valenciennes Métropole, en mobilisant alors les acteurs reliés à ces enjeux (exemple : garde d'enfants).

- La gouvernance en santé

Pour répondre aux enjeux de santé des quartiers prioritaires, l'animation thématique du Contrat Quartiers 2030 s'appuiera sur celle du Contrat Local de Santé, dont la gouvernance implique tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé sur le territoire : les institutions, les établissements de santé ainsi que les professionnels de santé au travers de l'organisation de comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail thématiques.

Aussi, les opérateurs et les communes seront également impliqués dans la démarche grâce à des réunions de travail ponctuelles leur permettant de proposer leurs actions au service d'une politique de santé territoriale.

- La gouvernance de la thématique éducation et parentalité

Le programme de réussite éducative réunit les acteurs socio-éducatifs du territoire à l'occasion d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage annuels. Au cours de l'année, les équipes pluridisciplinaires de soutien et des comités locaux permettent de suivre les actions mises en place sur chacune des communes concernées et de définir au mieux les besoins.

D'autres instances travaillant autour de la réussite éducative existent à différentes échelles du territoire, auxquelles le service éducation participe : Groupes d'Education Partagée, Comité Partenarial d'Education Partagée, instances des projets éducatifs de territoires (PEDT, PEL, PEG), comités parentalité, réseau des acteurs jeunesse, etc. Tous ces lieux d'échanges entre professionnels permettent d'analyser les besoins, d'identifier les dispositifs existants et de définir les objectifs à poursuivre dans le cadre de la politique de soutien aux quartiers prioritaires en matière d'éducation, de jeunesse et de parentalité.

Le programme de réussite éducative devient, avec le Contrat Quartiers 2030, partie prenante des troïcka et comités de suivi des Cités Educatives.

- La gouvernance pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, le laboratoire se donne pour objectif de travailler à une coordination plus efficace du partenariat. Dans ce cadre, des groupes de travail thématiques seront mis en place réunissant les partenaires souhaitant s'intégrer à la dynamique, selon les sujets qui y seront traités.

Ces groupes de travail permettront de mieux appréhender les besoins des partenaires afin d'aboutir à des actions concrètes. Afin de ne pas créer de doublons, ces groupes de travail serviront également comme base de travail pour le Contrat Quartiers 2030.

- La gouvernance en matière de prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance est une thématique travaillée avec les communes. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'existant en participant aux comités techniques ainsi qu'aux comités de pilotage mis en place par les CLSPD/CISPD des communes. Ces comités réunissent les partenaires locaux et permettent d'avoir une approche plus locale.

L'agglomération de Valenciennes Métropole, à travers sa ou son chargé.e de mission prévention de la délinquance, s'intégrera dans ces dispositifs, lui permettant de travailler étroitement avec les communes du territoire sur la thématique de la délinquance.

## **B. UN PILOTAGE PAR L'AGGLOMERATION EN PARTENARIAT ETROIT AVEC LES COMMUNES**

Valenciennes Métropole et les communes concernées par la Politique de la Ville sont fortement impliquées, aux côtés de l'Etat et des autres institutions socles, dans la mise en place de cette politique au quotidien : mobilisation des partenaires locaux, accompagnement au montage de projets des actions spécifiques, suivi et évaluation des réalisations à leurs échelles respectives.

### **LE PILOTAGE COMMUNAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

La maîtrise d'œuvre de proximité est assurée par les communes, au travers de leurs **Comités Territoriaux**, qui constituent les instances locales de référence pour la coordination des initiatives en direction des quartiers. Ils s'appuient sur une approche projet favorisant la transversalité des interventions en **traitant de manière intégrée les différents volets de leur projet de quartier**, et en **favorisant la coordination avec le déploiement des actions intercommunales**.

Les comités territoriaux ont pour mission de :

- Valider les Projets de Quartiers et d'organiser les modalités de leur suivi et évaluation ;
- Impulser et proposer le déploiement de projets spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires ;
- Permettre une intervention concertée des projets en Politique de la Ville entre eux et en lien avec les dispositifs des partenaires de droit commun ;
- Suivre les projets co-financés en Politique de la Ville localement ;
- Actualiser les diagnostics du ou des quartiers Politique de la Ville de la commune en s'appuyant sur les réalisations conjointes avec le service animation territoriale de l'agglomération ;
- Permettre une information fluide entre les acteurs de l'action sociale locale.

Pour réaliser pleinement ces objectifs, ces instances se réunissent, sur sollicitation de la commune, a minima deux fois par an. Ils sont pilotés par le Maire et le DGS de la commune, et se composent :

- Des élus et services municipaux concernés et impliqués dans les relations avec les habitants ;
- Des partenaires institutionnels locaux tels que la CAF, les Maisons Nord Solidarité ou les structures thématiques comme le Pôle Emploi ou la Mission locale de rattachement ;
- Des bailleurs disposant d'un parc dans le quartier prioritaire de la commune ;
- De l'animatrice territoriale et du délégué du préfet rattachés à la commune ;
- Des associations locales investies en Politique de la Ville ;
- De représentants d'habitants du quartier concerné.

#### LA COMPLEMENTARITE ENTRE LES NIVEAUX COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Le principe retenu ici s'appuie sur le pilotage du niveau intercommunal en tant que maître d'ouvrage du Contrat Quartiers 2030, tout en laissant une place aux communes en Politique de la Ville, à qui revient la maîtrise d'œuvre.

Valenciennes Métropole se place à l'écoute des territoires, en concertation avec les Maires impliqués et en accompagnement de leurs démarches locales.

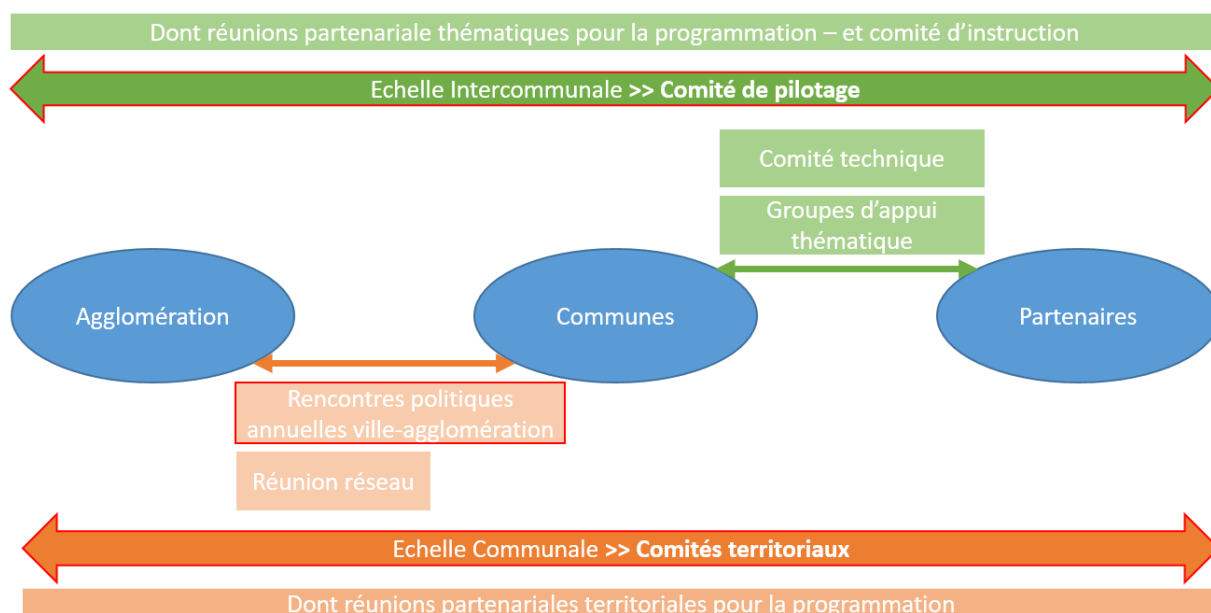
Pour se faire, un rendez-vous politique annuel sera réalisé entre les villes signataires du Contrat Quartiers 2030 et l'agglomération afin de veiller à la bonne **coordination des interventions locales** et permettre des **remontées d'informations** depuis l'échelle locale vers l'intercommunalité. Ces temps d'échanges se situent dans une approche non normative, et dans un objectif d'harmonisation des pratiques entre les communes, de partage d'informations et surtout de **définition d'enjeux communs au sein du déploiement d'une stratégie locale intégrant les deux échelles**.

Au niveau technique, la liaison régulière entre les communes et l'agglomération s'effectue par le **service Animation Territoriale**, dont la répartition territorialisée de ses agents en fait des interlocutrices uniques des référents Politique de la Ville.

Depuis 2017, Valenciennes Métropole pilote des « **réunions réseau** » rassemblant les référents communaux de la Politique de la Ville, pour aborder collectivement les enjeux d'actualité. L'accompagnement de l'agglomération sur les enjeux qui réunissent et font sens à l'échelle locale s'appuie notamment sur ces instances, se déroulant toutes les 6 semaines. Les objectifs de ces réunions sont de :

- Favoriser et dynamiser les liens entre les référents Politique de la Ville,
- Renforcer la dynamique de coopération territoriale,
- Apporter des réponses co-construites aux enjeux communs.

### Schéma global des instances



Légende :

- instance décisionnelle
- instance technique

## 7. LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS MOBILISABLES

### C. DES RESSOURCES FINANCIERES PARTENARIALES

#### I. LES LEVIERS FINANCIERS PROPRES A LA POLITIQUE DE LA VILLE

##### 1. La programmation et son fonctionnement

Chaque année, l'Etat, Valenciennes Métropole, les communes concernées par la Politique de la Ville et la Région Hauts-de-France constituent des enveloppes spécifiques pour venir soutenir des initiatives

en direction des habitants des quartiers prioritaires. D'autres financements du Département du Nord et la Caisse d'Allocation Familiales peuvent être mis à disposition de ces projets spécifiques. Trois échelles de projets sont présentes concomitamment :

- L'échelle communale pour les projets s'adressant aux habitants d'un seul quartier ou des quartiers d'une seule commune, mobilisant alors les financements communaux.
- L'échelle intercommunale pour les projets s'adressant aux habitants de plusieurs quartiers et répartis sur plusieurs villes de l'agglomération, mobilisant alors les financements de l'agglomération.
- Afin de laisser des marges de manœuvres aux communes pour accompagner des projets dépassant leurs limites communales, l'échelle du « regroupement de communes » permet la mobilisation de co-financements des communes concernées par l'action, avec ou sans l'appui de l'agglomération.

Conformément à la circulaire de la Préfète déléguée à l'égalité des chances du 24 janvier 2024 relative à la refonte de la Politique de la Ville dans le département du Nord, l'Etat regroupe les appels à projets départementaux autour des temps de vacances scolaires, autrement dit les fonds « Ville, Vie, Vacances » et « Plan quartiers d'été ou d'hiver » au sein d'un appel à projets lancé annuellement en mars. L'Etat veillera donc à associer finement l'EPCI, de la réception à l'instruction des dossiers, afin de conserver une coordination dans la gestion de fonds visant les habitants des quartiers prioritaires.

#### *a. Co-construire les projets : de nouvelles modalités de travail de la programmation politique de la ville*

Le fonctionnement par « appel à projets » a constitué la modalité habituelle de sélection des projets dans le cadre des financements de la Politique de la Ville, à travers sa programmation annuelle et partenariale. Offrant un cadre clair aux opérateurs et garant d'instructions égalitaires pour la sélection de projets pertinents, l'appel à projet est également vecteur d'une concurrence entre porteurs de projets et peut limiter l'innovation dans les projets et la création de relations bénéfiques, porteuses de complémentarité.

Fort de ce constat d'un intérêt marqué pour la co-construction et le partage d'informations, Valenciennes Métropole s'appuie sur un « **Appel à Manifestation d'Intérêt** » structuré en deux temps de dépôt : une **note d'intention** indiquant l'ambition du projet, un **dépôt définitif une fois le projet consolidé** avec l'appui des partenaires institutionnels, financeurs ou non de l'action, à l'occasion des réunions partenariales communales ou intercommunales.

Les réunions partenariales constituent un **cadre de dialogue entre le porteur d'un projet et les acteurs locaux concernés** par la thématique abordée ou l'échelle de réalisation du projet. Elles permettent de **co-construire le projet** en s'assurant de la présence des conditions nécessaires à son déploiement : partage du diagnostic, capacité de réalisation des objectifs fixés, appui sur le partenariat local mobilisable.

Les réunions partenariales se déploient à deux échelles différentes :

- L'échelle communale, disposant d'une approche inter-thématique pour regrouper **l'ensemble des projets déposés à l'échelle d'une commune**. La réunion partenariale mobilise les membres des « **Comités Territoriaux** » portés par les villes.

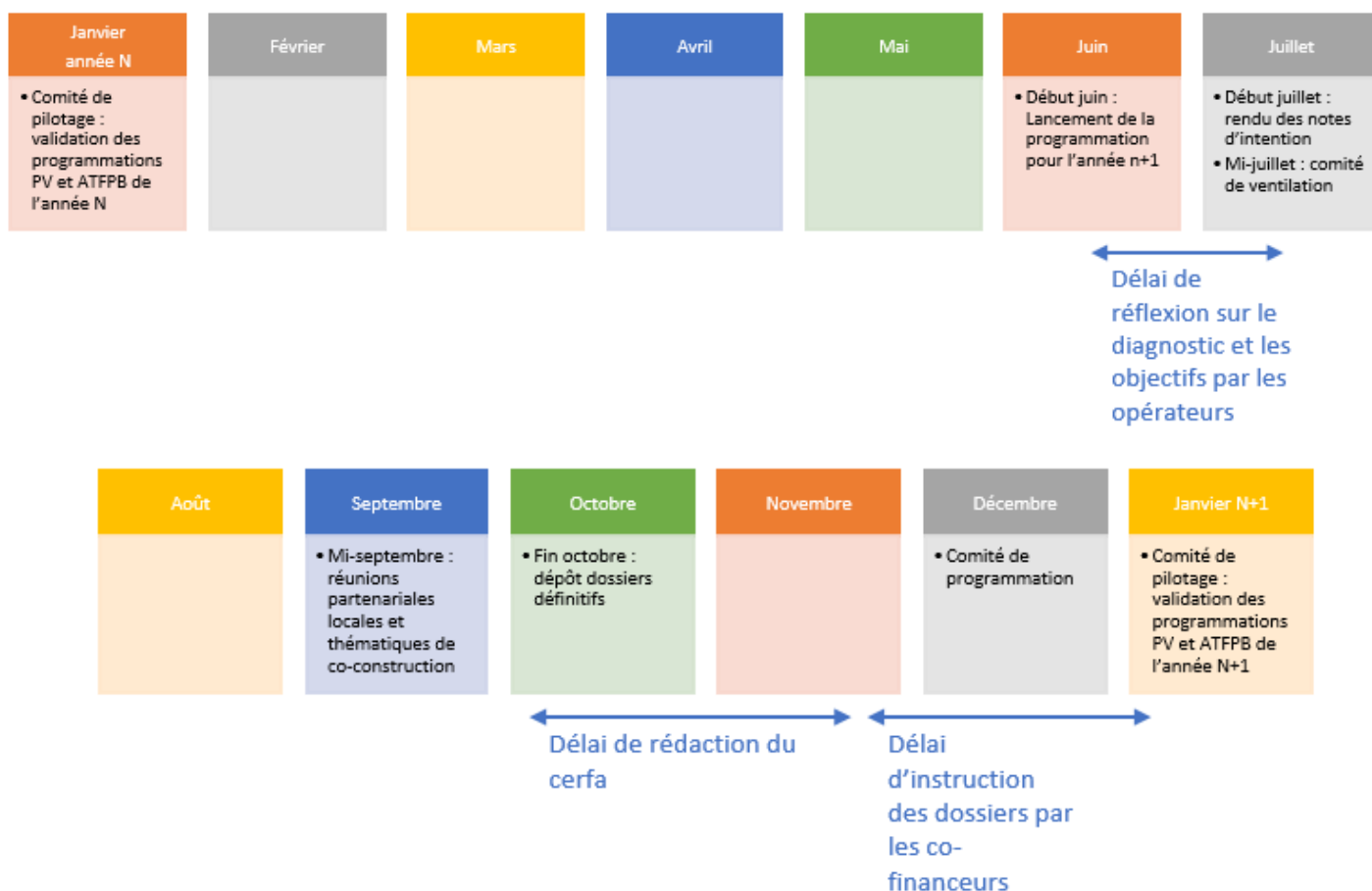
- L'échelle intercommunale, qui analyse et accompagne les porteurs de projets déposant sur **une thématique spécifique du Contrat Quartiers 2030**. La réunion partenariale s'appuie sur les « **Groupes d'Appui Thématique** » portés par **l'agglomération**.

Ces réunions assurent la mise en cohérence des projets entre les différentes échelles de financement. Aussi, pour favoriser une meilleure articulation des projets entre l'échelle de l'agglomération et celle des communes, les **financements de l'agglomération seront recentrés** sur les orientations liées à **l'insertion sociale et professionnelle, la santé et la prévention des violences conjugales et intrafamiliales**. A l'échelle des communes, le ciblage des actions se fait sur la base du Projet de Quartier qui identifie, selon les caractéristiques du quartier et les ambitions de la commune, les enjeux stratégiques de son développement.

Un temps de réécriture des dossiers est proposé aux opérateurs suite aux réunions partenariales locales et thématiques pour adapter leur projet aux réflexions collectives apportées. **L'avis technique sur les projets définitivement déposés intervient à l'occasion des Comités partenariaux**, durant lesquels les financeurs sollicités se réunissent et partagent leurs analyses pour proposer un avis commun.

Le Comité de Pilotage vient, sur la base des propositions techniques, fixer l'avis collectif sur les projets validés, qui seront co-financés par la programmation Politique de la Ville. La programmation validée est ensuite soumise, pour accords de financement, aux instances délibérantes de chaque institution.

### Calendrier type d'organisation de la programmation Politique de la Ville



### *b. Conserver de la souplesse*

Un calendrier unique de dépôt des demandes de subvention empêche parfois d'adapter les solutions apportées par les opérateurs aux enjeux émergents. Pour offrir plus de souplesse dans l'identification de projets pertinents au regard des évolutions des quartiers et d'insuffler une dynamique partenariale autour d'enjeux stratégiques peu investis à l'occasion d'une programmation, le **Comité de Pilotage du Contrat Quartiers 2030 pourra conserver une partie de l'enveloppe dédiée à la Politique de la Ville pour la mise en place d'un fond thématique annuel.**

La thématique, identifiée et partagée en Comité de Pilotage, fera l'objet d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique et circonscrit dans le temps**, construit pour répondre aux enjeux identifiés par le groupe technique thématique correspondant. Celui-ci sera déployé à partir d'une **réserve financière** issue des enveloppes de crédits spécifiques des partenaires, et visera à co-construire des actions sur des **besoins pour lesquels la programmation n'a pas apporté de réponse adaptée.**

En complément, l'Etat souhaite déployer des enveloppes annuelles réservées permettant de financer de petits projets ou expérimentations au fil de l'eau, dans le cadre d'une co-instruction partenariale.

### *c. Se projeter à 3 ans*

Source d'insécurité financière et de projection sur le court terme pour les porteurs de projets, l'annualité des financements en Politique de la Ville est estimée chronophage puisqu'elle mobilise les ressources du territoire sur des sujets administratifs, au détriment du diagnostic des besoins, de la co-construction et du suivi qualitatif des projets et de l'atteinte des objectifs fixés.

Pour pallier ces difficultés partagées entre financeurs et porteurs de projet, l'Etat et Valenciennes Métropole se fixent comme objectif commun de déployer et d'accompagner les opérateurs à mobiliser leurs enveloppes respectives pour la Politique de la Ville au financement pluriannuel de projets. Les communes pourront également, si elles le souhaitent, prendre part à cette nouvelle méthodologie d'appui aux associations.

Les engagements respectifs des financeurs et de l'organisme porteur seront formalisés au sein des **« Conventions Pluriannuelle d'Objectifs multi-financeurs ».**

Les opérateurs volontaires, ayant explicitement sollicité ce type de conventionnement au moment du dépôt de la note d'intention, et déposé un dossier établi sur les années retracées dans la demande de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pourront prétendre à ces financements. Les durées de conventionnement peuvent varier de 2 à 3 ans.

L'identification et la sélection des actions pour lesquelles les CPO pourront être accordées est soumise à chaque partenaire. Seul un avis collectif favorable et unanime des partenaires financeurs permet la validation de la CPO multi-financeurs.

## **2. Intégrer l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans un cadre global**

L'abattement de 30% sur les bases d'imposition de la « taxe foncière sur les propriétés bâties » a été institué par la loi de finances pour 2015 et continuera, pour les Contrats Quartiers 2030, de favoriser

la cohésion sociale dans les quartiers en proposant de mobiliser des financements complémentaires au sein de programmes d'actions co-construits entre les bailleurs et les villes.

La convention d'abattement de TFPB 2015-2023 signée entre les bailleurs, les villes, l'Etat et l'agglomération étant reconduite en 2024, en accord avec la circulaire du 24 janvier 2024 de la Préfète déléguée à l'égalité des chances, sur la base de la géographie prioritaire de 2023, les prochaines conventions seront à signer en 2025.

Ainsi, dès 2025, l'ambition de Valenciennes Métropole est d'inscrire le fonctionnement de cet abattement en synergie avec les autres programmations construites en direction des quartiers prioritaires. Le calendrier de travail sera revu pour s'appuyer sur celui de la Politique de la Ville, et ses modalités de partenariat incluront nécessairement les bailleurs dans les instances locales du Contrat Quartiers 2030.

## II. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES EN DIRECTION DES QUARTIERS

### 1. Une mobilisation du droit commun concrète et mesurable

L'article premier de la loi Lamy de 2014 précise que « La politique de la ville mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun ».

Ainsi, si elle dispose de moyens propres, la Politique de la Ville s'incarne avant tout par la mobilisation renforcée et adaptée de l'ensemble des politiques sectorielles des partenaires. Cette mobilisation du « **droit commun** » revêt **deux approches simultanées**, encore assez peu investies à l'occasion du Contrat de Ville 2015-2023. L'évaluation du Contrat de Ville dénote ainsi d'un **relatif échec de la mobilisation du droit commun au sein de leurs institutions**. Ce constat est à analyser au regard de la compréhension des acteurs autour de ce qu'est, de ce que représente le droit commun.

Ainsi, les acteurs de proximité l'identifient avant tout comme la **possibilité d'une reprise de leurs actions locales par des financements ou appels à projet « de droit commun » des partenaires**. Quelques « comités des financeurs », ces instances identifiant des actions pertinentes de la Politique de la Ville à faire sortir de ses financements, ont été organisés, pour un échec relatif puisqu'aucune action n'a trouvé de financements en dehors du BOP 147. La mobilisation du droit commun s'est même dans certains cas inversée, avec des actions dont les financements « droit commun » se sont arrêtés et qui ont été reprises par la politique de la ville. Il apparaît alors une **politique de la ville qui se « substitue » au droit commun, et qui compense un retrait du droit commun** ou un droit commun défaillant, à rebours de l'esprit initial de la politique de la ville.

Il faut néanmoins relativiser ce constat au regard de la seconde acception du « droit commun », qui concerne la **mobilisation prioritaire des politiques publiques en direction des habitants (permanences, subventions à des associations locales, ...)**. Le travail de terrain mené dans le cadre de l'évaluation note que les politiques publiques se renforcent ou du moins n'oublient pas les quartiers dans leur déploiement. Une culture « politique de la ville » (et un regard attentif aux quartiers) s'est réellement diffusée chez certains partenaires du droit commun (Pôle emploi, CAF, ...) et la Politique de la Ville locale peut s'appuyer sur un **réseau de « correspondants » politique de la ville** au sein des partenaires socles.

Forte de ces constats, Valenciennes Métropole a souhaité mettre en place une méthodologie de travail par étape en fixant, à l'échelle du territoire, les politiques publiques à mobiliser en priorité, en s'appuyant sur :

- La priorité politique donnée à l'enjeu ;
- La capacité à agir avec les partenaires ;
- La capacité à suivre et rendre compte ;
- Le contexte de renouvellement de plans d'actions ou de stratégies.

S'appuyant sur la circulaire de Mme la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances en date du 24 janvier 2024, qui a mobilisé les services déconcentrés de l'État et les partenaires signataires à l'échelle du département pour déterminer des objectifs concrets, mesurables et évaluables sur le temps du Contrat Quartiers 2030, Valenciennes Métropole souhaite travailler de manière resserrée avec ses partenaires à partir de ces engagements. **Le document établissant cette mobilisation privilégiée est présent en annexe du présent Contrat.**

**Une nouvelle annexe sera développée sur les mois suivant la signature** pour territorialiser et donc préciser, en fonction des réalités locales et des dispositifs existants, les engagements spécifiques à suivre et à renforcer pour les quartiers prioritaires de l'agglomération.

## 2. Organiser un suivi régulier de la mobilisation du droit commun des signataires

En droite ligne des objectifs de lisibilité de la mobilisation du droit commun, Valenciennes Métropole s'emploiera, tout au long de la contractualisation à :

- Faire du Contrat Quartiers 2030 un véritable espace de dialogue entre les politiques de droit commun en installant systématiquement cet enjeu dans les instances de pilotage, engageant une mobilisation politique accrue ;
- Anticiper les appels à projets des partenaires portant sur les thématiques du Contrat Quartiers 2030 pour que l'agglomération et l'État soient parties prenantes et puissent, dès le lancement de l'appel à projets, orienter des actions de la politique de la ville vers ces financements ;
- Identifier, au sein du Comité technique, les actions pouvant bénéficier de financements de droit commun de par leur capacité de généralisation sur les territoires et d'extraction des enjeux purement présents dans les quartiers prioritaires.
- Assurer, par l'agglomération, l'État et les communes, un accompagnement des projets en sortie de financement politique de la ville.

### III. LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

#### 1. Des enjeux majeurs partagés et intégrés aux politiques prioritaires de l'agglomération

Valenciennes Métropole pilote de nombreuses politiques publiques prenant en compte les habitants des quartiers prioritaires.

*a. Des programmes de renouvellement urbain pour les quartiers d'habitat social et les cités minières*

**Une stratégie de renouvellement urbain appuyée sur les quartiers fragiles**

Résolument engagée dans une politique transversale à l'écoute des populations, Valenciennes Métropole fait du renouvellement urbain l'une de ses priorités. Repenser et remodeler le paysage urbain pour l'adapter aux préoccupations des habitants et leur offrir un cadre de vie agréable mais aussi développer le territoire sont les objectifs de cet engagement.

Cette politique de renouvellement urbain s'articule autour de 5 axes : les quartiers anciens dégradés, le NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain), les centre-bourgs des communes de moins de 5000 habitants, les cités minières et la reconquête des friches urbaines.

Les projets de renouvellement urbain portés par Valenciennes Métropole sont une véritable opportunité de transformer les quartiers identifiés pour offrir un cadre de vie toujours plus agréable et fonctionnel à ses habitants. Ces derniers sont parties prenantes du projet, ils sont invités, sous différentes formes (concertations, ateliers citoyens...) à participer à l'élaboration du renouvellement urbain de leur quartier.

Les projets de renouvellement urbain visent à apporter une réponse à l'ensemble des enjeux de la vie quotidienne : la mobilité, l'habitat, l'aménagement des espaces extérieurs, la cohésion sociale, l'éducation, la santé publique, l'environnement.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Fort du premier plan ANRU, Valenciennes Métropole s'est positionnée en 2018 pour intégrer le second plan de renouvellement urbain lancé par l'Etat par le biais de son Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Ciblent les quartiers en Politique de la Ville que sont Chasse Royale à Valenciennes et La Sentinelle, La Briquette à Marly, la cité Le Coq Chanteclerc à Condé-sur-L'Escaut et Bleuse-Borne- Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes bénéficient de ce 2nd plan. Reconstruire les logements, les espaces publics, les équipements et les services de ces quartiers telles sont les ambitions de ce NPNRU. Ainsi, ce sont près de 325M € qui seront investis dans ces quartiers sur 10 ans.

Les Cités Minières et Ouvrières, une caractéristique historique du territoire

Ce sont 10 cités minières et ouvrières prioritaires qui ont été identifiées sur le territoire et qui font, ou feront, l'objet d'une restructuration globale visant à renforcer leur attractivité mais aussi à améliorer le logement et le cadre de vie des habitants. 6 cités minières sur les 10 identifiées comme prioritaires se situent en quartiers prioritaires, les 4 autres cités minières étant ciblées en territoire de veille active de la précédente géographie Politique de la Ville. D'autres cités minières seront progressivement intégrées à cette stratégie, dont la Cité du Jard située dans le nouveau périmètre de la géographie prioritaire.

La reconquête des friches urbaines

Le 21 mars 2022, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a validé une liste de 15 friches prioritaires visant à leur requalification. Au sein de cette liste, 3 friches sont situées en quartier prioritaire, portant notamment des vocations de développement économique ou de tourisme, et 4 autres friches sont à proximité immédiate, contribuant directement au changement d'image et à l'attractivité des quartiers adjacents.

Ces trois axes stratégiques apportent ainsi des réponses concrètes à l'objectif précédemment identifié dans le Contrat de Ville 2015-2023 en assurant l'attractivité des quartiers en souffrance, par le traitement de la qualité des logements et en améliorant leur image.

*b. La création de la Commission Intercommunale  
Interbailleurs de Relogement et une Refonte du Plan  
Local de l'Habitat en 2024*

La Commission Intercommunale Interbailleurs de Relogement (CIIR) est en place depuis octobre 2018 sur le territoire de Valenciennes Métropole. Réunie toutes les trois semaines, la CIIR est la principale instance partenariale réunissant l'ensemble des bailleurs et des communes concernées par les opérations de renouvellement urbain, en particulier au sein des quartiers prioritaires (NPNRU, ERBM).

La CIIR est l'un des dispositifs clés de la politique de peuplement de l'agglomération par sa mission de validation et de suivi des relogements des ménages dont le logement est voué à la démolition. Elle s'assure pour cela que les relogements proposés soient en cohérence avec les critères de peuplement du territoire tout en ne fragilisant pas la situation financière du ménage. Validé par les partenaires présents en CIIR, le positionnement est ensuite envoyé avec le statut de rang prioritaire en commission d'attribution du bailleur (CAL) pour attribution finale.

A côté de cet outil de la politique de peuplement, Valenciennes Métropole a révisé son Plan Local d'Habitat pour définir sa politique habitat pour les 6 années à venir, soit à l'horizon 2030. Il est le fruit d'un travail au long court engagé avec l'ensemble des maires et des partenaires depuis 2023, pour déterminer conjointement les priorités d'actions du territoire. Ce Plan Local d'Habitat est ambitieux puisqu'il vient conforter les priorités d'actions du précédent document cadre, tout en investissant de nouveaux champs d'interventions comme la lutte contre le logement vacant. Il tient compte des singularités du territoire et des différents enjeux territoriaux en adaptant en conséquence les modalités d'interventions opérationnelles et financières de Valenciennes Métropole.

Les orientations stratégiques suivantes s'attachent à donner une place majeure aux enjeux rencontrés dans les quartiers prioritaires de l'agglomération en veillant à :

1. Rééquilibrer l'offre locative sociale sur le territoire de Valenciennes Métropole, et poursuivre la mise en œuvre d'une politique de peuplement équilibrée, garante d'une mixité sociale vertueuse.
2. Diversifier l'offre de logements en accession sociale ou intermédiaire afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération, des ménages modestes sur les communes au marché immobilier en déprise.
3. Lutter contre le développement de la vacance, avec un objectif ambitieux de « zéro vacant » supplémentaire d'ici 2029.
4. Améliorer la qualité du parc de logement social et privé, notamment thermique en cohérence avec le Plan Climat et poursuivre la lutte contre le logement indigne.

5. Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous, en apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et mettre en œuvre le schéma départemental en faveur de l'accueil des gens du voyage.

#### *c. Un Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026*

Véritable outil de la transition écologique, le Plan Climat Air Energie Territorial de Valenciennes Métropole vise à lutter localement contre le changement climatique et la pollution de l'air sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Il décline les engagements de la CAVM en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie, de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique. Il s'articule autour de 4 grandes priorités d'intervention :

- **La sobriété et autonomie énergétique** porte essentiellement sur la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et privés, la rénovation des bâtiments et éclairages publics, le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur ainsi que la sobriété des entreprises.
- **La mobilité durable** : enjeu majeur de la transition écologique, la mobilité durable passe par la création d'infrastructures et de dispositifs favorisant les mobilités douces pour réduire la part des voitures dans les flux (stationnement vélo, autopartage, covoiturage, création de pistes cyclables...), mais aussi par la logistique du dernier kilomètre.
- **Le mieux vivre demain sur le territoire** porte sur le développement d'une alimentation et agriculture responsable avec la création de circuits courts, l'aménagement d'espaces verts pour favoriser la biodiversité, la réduction des îlots de chaleur mais aussi la préservation de la ressource en eau pour réduire la vulnérabilité.
- **Exemplarité des collectivités, animation du territoire et éducation** : ce dernier axe de travail doit permettre de développer l'écocitoyenneté en sensibilisant et en animant le plan climat air énergie territorial, mais aussi de développer des actions et usages exemplaires au sein même du patrimoine de la communauté d'agglomération.

#### *d. Le Contrat de Relance de Transition Ecologique*

Avec l'Etat, Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut portent une ambition et une stratégie communes tenant également compte des spécificités propres à chacune des deux agglomérations constitutives du territoire, ainsi que celles des communes membres et des acteurs territoriaux.

Signé le 22 octobre 2021, le Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) s'appuie sur les priorités convergentes des deux intercommunalités et de l'Etat sur la **transition écologique, la compétitivité et l'attractivité, la cohésion sociale et territoriale**, pour agir et réussir ensemble.

Conçu comme un document intégrateur, il s'appuie sur des outils de planification déjà existants sur des périmètres variables : à l'échelle du territoire (SCoT du Valenciennois), des agglomérations (PLUi, PLH, PCAET), de secteurs spécifiques (SAGE, charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut).

Le troisième volet du CRTE, « **un ensemble solidaire créateur d'émancipation citoyenne** » appuie directement les orientations du Contrat Quartiers 2030 en mobilisant les outils de cohésion sociale en faveur de l'emploi et de solidarité territoriale. Ce volet ambitionne également de développer l'accès aux soins et la prévention santé pour redresser les indices sanitaires et sociaux.

*e. Une charte et un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*

La signature de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** en septembre 2019 a reconnu le rôle essentiel de l'agglomération pour impulser et accompagner les changements nécessaires, dans le champ de ses compétences, pour plus d'égalité. Valenciennes Métropole s'est ensuite engagée dans **une démarche innovante et pionnière à l'échelle nationale en construisant un plan d'actions concret, opérationnel et pragmatique** non plus uniquement à travers sa politique d'égalité professionnelle ou de cohésion sociale, mais **à travers l'ensemble de ses différentes politiques publiques**.

Ce plan d'actions, adopté à l'unanimité le 02 décembre 2021, concerne de nombreux domaines de compétences : contrat de ville, clauses d'insertion, espaces publics, sport, culture, développement économique, économie sociale et solidaire, commande publique, communication, mobilité. Afin que celui-ci se diffuse sur le territoire, **Valenciennes Métropole a formé massivement ses partenaires afin de créer un terreau fertile à l'intégration de l'égalité** dans les projets portés sur le territoire.

A l'issue de ces 3 années, 100% des porteurs et porteuses de projet du contrat de ville ont été formés, le nombre de femmes dans les clauses d'insertion portées par Valenciennes Métropole a doublé, un bonus égalité de 10.000€ a été octroyé à 3 structures impliquées sur les questions de genre.

Autant de réussites qui poussent Valenciennes Métropole à **pérenniser son action en faveur de l'égalité à travers un 2<sup>ème</sup> plan d'actions dès 2024, plus ambitieux et incitatif**. Ce plan d'actions mettra l'accent sur quelques axes prioritaires (développement économique, clauses d'insertion, contrat de ville, communication, économie sociale et solidaire) et intégrera également de nouveaux enjeux prioritaires du territoire (santé des femmes, éducation, violences conjugales et intrafamiliales).

*f. Le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire*

Pour ESS FRANCE, l'ESS joue historiquement dans les quartiers « un rôle important d'éducation populaire, d'accompagnement et d'insertion professionnelle, tout en participant aussi au développement de nouvelles solidarités et au renforcement du mieux-vivre ensemble par ses nombreuses initiatives (santé, alimentation, culture, etc...) ». Dans une de ses études, le RTES a également montré que politique de la ville et ESS ont des modes de faire similaires qui favorisent leur convergence : la recherche de cohésion sociale, la promotion du pouvoir d'agir des habitants, la territorialisation des actions et la culture de l'expérimentation.

Valenciennes Métropole met en œuvre un Plan Local de Développement de l'ESS sur la période 2022-2026, qui permet de mobiliser des moyens pour développer ce mode d'entreprendre sur le

territoire afin de faciliter la coopération, le renforcement économique des structures, leurs montées en compétences (formation, accompagnement), et l'engagement citoyen. Ces moyens de droit commun sont déjà mobilisés au bénéfice d'initiatives qui agissent auprès des habitants des quartiers prioritaires, mais qui sont peu valorisés. L'enjeu est donc de poursuivre et renforcer la mobilisation des moyens, tout en améliorant leur visibilité.

## 2. Les engagements de droit commun de l'agglomération

En tant que pilote de cette politique, Valenciennes Métropole souhaite montrer l'exemple en travaillant à des **déclinaisons de ses politiques publiques stratégiques impliquées dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants**.

En droite ligne de la méthode engagée pour la mobilisation du droit commun, il apparaît essentiel de distinguer deux approches complémentaires qui sont à déployer concomitamment :

- La **mobilisation prioritaire des dispositifs de droit commun**, en lien avec les enjeux de suivi d'activités qu'elle comporte ;
- **L'adaptation des politiques publiques** comme une réponse spécifique à apporter aux besoins propres des quartiers.

Une condition de réussite de ce travail réside dans l'interconnaissance entre les équipes politique de la ville et les directions de droit commun, et notamment sur les **apports respectifs pour identifier les intérêts communs** : *comment la politique de la ville peut également appuyer et compléter leur action ?*

Cette mobilisation, à réaliser sur le moyen terme, **s'engagera de manière prioritaire avec la Direction du Développement Economique et celle de la Transition Ecologique**. En effet, ces deux directions se situent en droite ligne des priorités politiques données au Contrat Quartiers 2030. Pour chacune de ces directions, un **plan de mobilisation du droit commun précis et mesurable sera annexé au Contrat de Ville**, comprenant les deux approches citées plus haut.

Dans un second temps, les Directions Habitat, Renouvellement Urbain et Culture seront mobilisées. Ces directions sont déjà fortement liées à la Politique de la Ville puisque la géographie prioritaire conditionne plusieurs de leurs dispositifs. L'enjeu consiste alors à développer collectivement des outils de mesure géolocalisées afin de mesurer et d'objectiver la mobilisation mise en œuvre.

### UN EXEMPLE DE RENFORCEMENT DU DROIT COMMUN EN QUARTIER : LA PRESENCE DE LA COHESION SOCIALE DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUR LES SITES A ENJEUX DE LA RENOVATION URBAINE

Depuis 2020, une nouvelle structuration interne à Valenciennes Métropole a été expérimentée autour de l'accompagnement social et de la concertation des projets liés au dispositif NPNRU et Cités Minières. Ce travail se réalise par un binôme entre la chargée de mission animation territoriale et le chef de projet renouvellement urbain correspondant.

Deux champs d'interventions ont été explorés et continueront de l'être dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 :

- **L'intégration de la concertation au sein de la maîtrise d'œuvre des espaces publics**, afin que les réflexions et propositions des habitants puissent nourrir la conception des espaces publics

qui leur seront dédiés. Ce travail mobilise **l'expertise d'usage** des habitants sur leur quartier, et **favorise leur appropriation future en co-construisant avec eux les projets** liés aux mutations urbaines.

Concrètement, des ateliers participatifs sont développés dans le quartier, conçus comme des moments privilégiés avec les habitant.es et les usagers du quartier, en donnant prise aux citoyens sur le projet d'aménagement qui sera ensuite présenté aux élus et aux partenaires institutionnels.

Les éléments émanant des publics sont ensuite synthétisés et travaillés au sein de la maîtrise d'œuvre des espaces publics, pour être présentés aux élus de la ville concernée et de l'agglomération qui prennent la décision finale.

Selon les communes, ce travail de concertation peut également se traduire par **la mise en place de Maisons du Projet**. Sous pilotage des communes, qui en assurent le financement ou par des actions en Politique de la Ville, ce sont des espaces d'information des habitants et d'ateliers de concertation, ou encore d'appropriation des changements à venir. Valenciennes Métropole propose un accompagnement stratégique et opérationnel pour leur déploiement, par son service Animation Territoriale.

- **L'accompagnement au déploiement des Plans de Gestion de Site**

Inscrits dans la convention NPNRU, les plans de gestion de site visent à accompagner le déploiement des projets urbains de manière articulée à leur contenu et à leur phasage. Il cherche à anticiper au mieux les transformations apportées par le projet urbain au sujet de la gestion du quartier, pour assurer le meilleur niveau de qualité dans la durée.

Valenciennes Métropole accompagne les villes en renouvellement urbain pour leur mise en place et leur suivi tout au long du projet urbain. Ensemble, un plan d'action s'appuyant sur les principaux changements engagés par le projet urbain est déterminé. Chaque axe du plan d'action vient ensuite mobiliser les partenaires compétents sur la thématique, dans l'optique de co-construire des réponses adaptées aux problématiques projetées au démarrage ou identifiées au fil de l'eau. Les plans de gestion de site entrent en cohérence avec les axes stratégiques identifiés dans le Projet de Quartier correspondant.

Cette démarche de gestion urbaine mobilise ainsi l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du projet urbain et au-delà, avec la présence d'acteurs locaux périphériques par rapport à l'urbain, mais essentiels pour la vie du quartier. Ce sont par exemple les centres sociaux ou les équipes pédagogiques des établissements scolaires en transformation qui s'investissent pour identifier les problématiques du quotidien, et projeter les élèves dans les changements à venir.

## **B. DES COMPETENCES ET UNE EXPERTISE LOCALES**

### **I. LES COMPETENCES INTERCOMMUNALES MOBILISEES**

En tant que pilote de la Politique de la Ville pour son territoire, Valenciennes Métropole combine des modes de coordination complémentaires en se fondant sur des approches thématiques et territoriales.

## 1. La direction de la Cohésion Sociale : une approche spécialisée sur la Politique de la Ville

Pour le Contrat Quartiers 2030, Valenciennes Métropole poursuivra la coordination thématique au sein des orientations prioritaires et partagées pour la Politique de la Ville, source du dynamisme partenarial et de l'approche projet de l'échelle intercommunale.

Le rôle des chargés de mission thématique va par ailleurs au-delà des territoires de la géographie prioritaire, en développant une véritable politique de cohésion sociale à l'échelle des 35 communes de l'agglomération.

Les orientations d'insertion sociale et professionnelle, de santé, de lutte contre les violences conjugales, d'éducation et de parentalité et de prévention de la délinquance sont ainsi pilotées par des chargés de mission ayant en charge de :

- Mobiliser régulièrement les acteurs de droit commun et des associations dans l'objectif d'identifier collectivement les dispositifs de droit commun mis en œuvre par les partenaires et de repérage de projets complémentaires en direction des quartiers ;
- Apporter une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans les champs les concernant ;
- Accompagner au montage et suivre les actions financées dans le cadre des programmations Politique de la Ville, tout en veillant à leur complémentarité avec le droit commun existant sur le territoire.

En complément de ces missions, le programme de réussite éducative vient apporter une ingénierie spécialisée venant à la fois en co-construire des parcours personnalisés et des actions complémentaires à l'existant au travers des coordinatrices, tout en favorisant l'adhésion des familles et l'accompagnement individualisé des enfants par l'intervention des référentes de parcours.

## 2. Au sein de la direction de la Cohésion Sociale : le service animation territoriale en direction des partenaires présents dans les quartiers

La mission d'Animation Territoriale est assez récente, avec une mise en place lors du Contrat de Ville. Depuis sa création en septembre 2015, des expérimentations ont été réalisées pour aboutir à la structuration d'un service rattaché à la Direction de la Cohésion Sociale en 2021.

Ce service a pour objectif de :

- Apporter un appui technique et méthodologique aux référents Politique de la Ville des villes en fonction des besoins, avec un accent sur le volet gestion sociale de proximité des projets de renouvellement urbain ;
  - Cet objectif se traduit notamment par l'impulsion et l'accompagnement à la mise en place des Comités Territoriaux en partenariat avec les référents communaux.
- Développer les échanges entre les référents Politique de la Ville communaux, en s'appuyant sur les « réunions réseau » ;
  - Le Contrat Quartier 2030 sera l'occasion de proposer une approche renouvelée de ces réunions, en leur apportant la fonction de laboratoire d'initiatives autour des enjeux renforcés ou émergents communs aux quartiers.

- Veiller à la cohérence et l'articulation entre l'animation locale de proximité et l'animation des instances d'agglomération du Contrat de Ville ;
- Appuyer les villes par le déploiement d'un travail de diagnostics de terrain, visant à l'identification et l'actualisation des besoins locaux et spécifiques des quartiers dans le cadre des projets de quartier ;
- Porter, en binôme avec le chef de projet renouvellement urbain compétent, le volet concertation et information des habitants des projets urbains.

### 3. Au sein de la direction de la Cohésion Sociale : le service insertion et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), une approche globale avec un regard attentif sur les quartiers

Valenciennes Métropole agit pour favoriser l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle sur son territoire. Elle aide notamment les demandeurs d'emploi à se réinsérer grâce à son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), s'adressant ainsi fortement en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Cet outil permet d'offrir aux demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de moins de 26 ans et aux habitants des quartiers prioritaires de la ville un accompagnement renforcé et individualisé visant à lever tous les freins périphériques à l'emploi, proposer des formations et mobiliser les opportunités d'emploi du territoire.

En 2023, 952 personnes ont été accompagnés par le PLIE dans le cadre d'un parcours individualisé dont 286 personnes issues des quartiers prioritaires, pour 612 retours à l'emploi (dont 192 QPV), et 319 formations réalisées (dont 130 QPV).

Valenciennes Métropole a également choisi de mobiliser la commande publique comme levier de réinsertion professionnelle. Des clauses sociales sont ainsi insérées dans les marchés publics. L'objectif est de réserver une part du travail confié aux entreprises aux personnes les plus éloignées de la vie professionnelle.

En 2023, ce sont ainsi 250 000 heures d'insertion qui ont été confiées à des personnes éloignées soit 156 équivalents temps plein.

### 4. Au sein de la Direction de la Cohésion Sociale : l'approche globale du Dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé

Valenciennes Métropole mène une action innovante au sein de la cohésion sociale au travers du dispositif d'accompagnement individuel renforcé (AIR) des personnes présentant une problématique addictive. Il s'inscrit notamment dans le domaine de la prévention de la récidive, mais également de l'insertion sociale, professionnelle, la santé, la parentalité et la lutte contre les violences intrafamiliales.

Créé en 2018 par le Parquet du Tribunal Judiciaire de Valenciennes et porté depuis 2020 par l'agglomération Valenciennes Métropole, ce dispositif alliant justice, soin, et social, permet de prendre en charge des auteurs d'infractions présentant une problématique addictive, issus des agglomérations de la CAVM et de la CAPH. Il s'inspire de la Justice résolutive de problème, en place dans d'autres pays comme le Canada ou la Belgique. L'objectif est de donner toutes les chances à la personne de se réinsérer dans la société et donc de prévenir la récidive.

Les équipes accueillent, avec son accord et sur orientation du Tribunal, la personne mise en cause et créé avec elle un parcours personnalisé de réinsertion sociale et professionnelle, en parallèle du travail autour de la conduite addictive. De l'ouverture de droits aux ressources ou à la santé, à la recherche de logement, l'installation, l'inscription dans une formation ou dans une démarche de retour à l'emploi, les coordinatrices du dispositif agissent à la fois dans le domaine de la prévention santé, de l'insertion sociale, y compris largement de publics marginalisés et de mineurs, de l'insertion professionnelle et des questions liées à la vie sociale et parentale.

En 2022, ce sont 90 personnes suivies (78 hommes et 12 femmes) dont 65% ont terminé l'accompagnement par un classement en positif. A l'entrée dans le dispositif, 50% des personnes étaient sans emploi, contre 14% en sortie.

Un parcours spécifique est réalisé avec les auteurs de violences conjugales : en complément de l'accompagnement socio-professionnel et sanitaire, un accompagnement psycho criminologique est mis en place pour permettre la prise de conscience des mécanismes des violences et des facteurs de passage à l'acte.

En 2022, 76 personnes ont été accompagnées, dont 60 hommes et 16 femmes, dont presque 80% ont des enfants. 50% étaient sans emploi à l'entrée dans le dispositif, et les deux tiers de ces personnes avaient une activité professionnelle ou de formation à la sortie. 90% des sorties ont été assimilées positives lors du passage en audience correctionnelle.

## 5. Les directions de l'agglomération mobilisées au titre de leur droit commun

**Par essence transversale** pour accompagner les parcours de vie des habitants des quartiers les plus fragiles, la Politique de la Ville entretient des liens forts avec de nombreux services ou directions internes.

Concernant les opérations de renouvellement urbain menées au sein des quartiers prioritaires, et notamment ceux retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ou de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, **un binôme de travail est constitué entre le chef de projet renouvellement urbain et l'animation territoriale, pour allier aménagement et participation des habitants.**

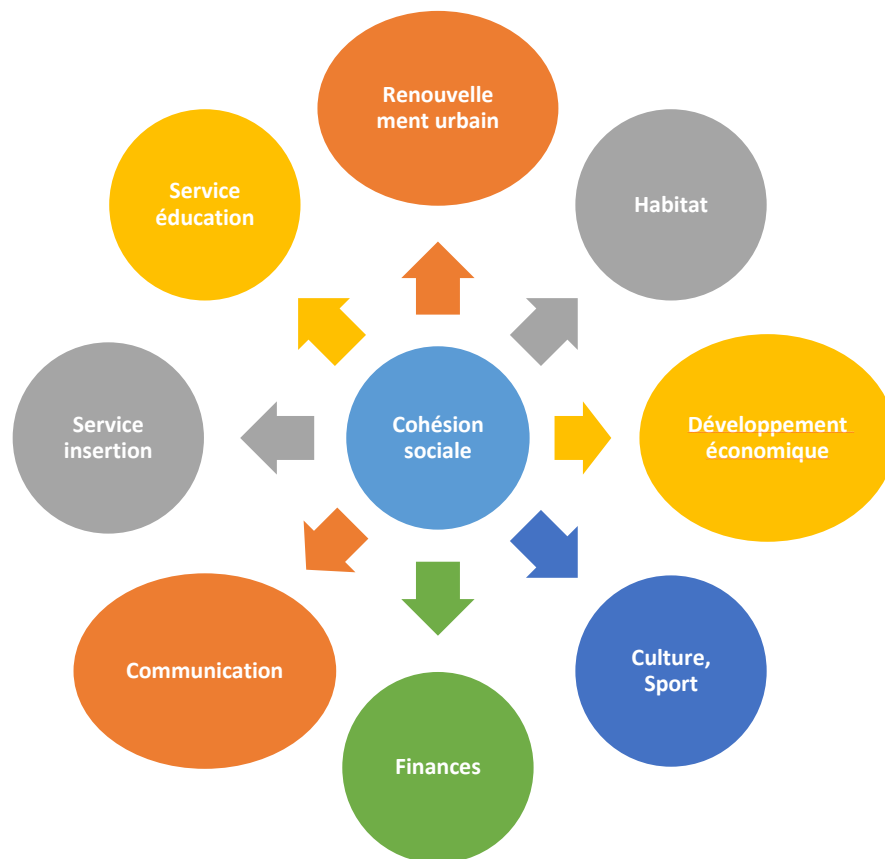
La Direction Habitat intervient, quant à elle, notamment autour du logement indigne et des politiques de peuplement.

Il est à noter que ces trois directions sont **regroupées sous la responsabilité de la Direction Générale Adjointe Cohésion et Développement du territoire** afin d'assurer la transversalité.

La Direction du développement économique est également fortement impliquée, se traduisant notamment par la présence d'une référente du développement économique au sein de l'accompagnement et du suivi des actions liées à l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Des liens forts et s'accroissant sont à noter avec les services culture, communication et finances, qui apportent leur expertise spécifique en direction des acteurs des quartiers.

Enfin, et comme précisé précédemment, **les services Education-Citoyenneté et Insertion apportent une présence quotidienne en lien avec la Politique de la Ville**, en établissant des permanences dans les quartiers, en sollicitant ses dispositifs dans leurs accompagnements ou encore en opérant des remontées des besoins du terrain.



La mobilisation de l'ingénierie de Valenciennes Métropole est nécessaire mais néanmoins insuffisante pour assurer la pleine réussite de la mise en œuvre du Contrat Quartiers 2030 dans les quartiers prioritaires.

## II. LA MOBILISATION DES VILLES : LES REFERENTS CONTRAT DE VILLE LOCAUX

Partenaires privilégiés de Valenciennes Métropole dans la mise en place du contrat de ville, les villes disposent d'un regard de proximité sur les besoins des habitants des quartiers prioritaires. A ce titre, les référents politique de la ville assurent la déclinaison opérationnelle du dispositif au niveau local.

Ils et elles assurent à la fois la mise en place stratégique du Contrat de Ville au niveau local et le suivi quotidien des actions politique de la ville validés à l'échelle de leur commune, tout en veillant à la participation des habitants.es dans la vie de leur quartier.

En ce sens, les référents politique de la ville ont pour mission de :

- **Porter le projet de quartier** : en partenariat avec le service Animation Territoriale de Valenciennes Métropole, les référents.es politique de la ville animent et suivent les projets de quartier : diagnostics locaux, définition partenariale des priorités d'intervention. Ils veillent également au **suivi et à l'évaluation du projet de quartier par la mobilisation des comités territoriaux**. Ils opèrent un travail de remontée des besoins locaux auprès de l'agglomération dans l'optique de trouver des réponses conjointes aux enjeux repérés.
- **Suivre les dispositifs et accompagner les opérateurs** : pour une meilleure mobilisation des différents dispositifs de la politique de la ville (abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie, Cité Educative, droit commun des institutions, ...), les chefs de projet politique de la ville accordent une importance capitale au suivi des dispositifs qui les concernent. Pour ce faire, ils organisent des rencontres régulières avec les partenaires associés.  
Par ailleurs, ils sont les **interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets à l'échelle communale** afin de les accompagner au montage de leurs projets. Ils animent des réunions d'échanges et de suivi dans la phase de mise en place des actions afin de toujours veiller à leur adéquation avec les besoins et les contextes locaux.  
En outre, en rapport direct avec l'agglomération, les référents politique de la ville **participent au déploiement local des actions financées à l'échelle intercommunale**, par un travail d'interpellation et d'interface, nécessaires à l'ancrage local des projets.
- **Favoriser la participation des habitants** : convaincus de l'importance de la participation des habitantes et habitants dans la réussite des actions mises en place, et du fait de la relation privilégiée qu'entretiennent les villes avec leurs administrés, les chefs de projet politique de la ville ont un rôle de référent dans l'accompagnement des conseils citoyens ou instances de participation ancrées au sein des quartiers prioritaires.

### III. L'EXPERIMENTATION D'UN POSTE MUTUALISE

L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023 a mis en lumière les enjeux d'ingénierie locale pour la mise en place des actions spécifiques en direction des quartiers et l'établissement de partenariats institutionnels solides. Le Contrat Quartier 2030 entend répondre à une partie de ces enjeux et engage une expérimentation pour la création d'un **poste mutualisé de Chef de Projet Politique de la Ville**, portée par l'agglomération, dont l'évaluation sera réalisée à mi-parcours soit en 2027.

Les villes de Marly et de Quiévrechain, aux côtés de l'agglomération voient dans cette création l'occasion de **mettre en place une ingénierie de projets partagée et mobilisée sur le pilotage communal de la Politique de la Ville** portant ses ambitions de réduction des inégalités territoriales par le déploiement d'actions spécifiques en direction des habitants des quartiers les plus fragiles.

Une convention tripartite, d'une **durée trois ans renouvelable**, a été passée entre les communes de Marly, de Quiévrechain et Valenciennes Métropole pour le portage administratif et technique du

recrutement d'un chef de projet Politique de la Ville à temps plein par l'agglomération, mis à disposition à hauteur d'un mi-temps pour chacune des deux communes.

Cet agent assurera la création et l'animation des Projets de Quartier pour chaque quartier prioritaire situés dans ces 2 communes, le développement et le suivi des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers, en mobilisant et coordonnant les dispositifs de la Politique de la Ville (programmation Politique de la Ville et abattement TFPB) ainsi que la coordination des volets concertation et cohésion sociale des projets de renouvellement urbain.

Il sera l'**interlocuteur privilégié des partenaires communaux et intercommunaux** de la Politique de la Ville et organisera à ce titre, au nom des communes concernées, les instances techniques locales afférentes. Un lien constant et fort est également attendu avec les différents services de la commune, ainsi qu'avec les services de Valenciennes Métropole.

#### IV. LE DYNAMISME ASSOCIATIF LOCAL

Chaque année, la programmation Politique de la Ville compte environ 200 actions déposées par 90 à 100 structures porteuses de projets. La part des actions nouvelles se situent aux alentours des 30%.

Avec un temps fort « d'interconnaissance » réalisé en 2019 et fortement apprécié par les acteurs, Valenciennes Métropole s'attachera à associer les partenaires locaux dans les réflexions d'action à mener, dans un objectif de coordination.

Ce travail tend à améliorer la visibilité entre les projets en cours de la Politique de la Ville, pour que chaque association puisse envisager des **logiques de parcours** pour leurs bénéficiaires en s'appuyant sur les ressources du territoire. Il envisage une meilleure **articulation entre les actions** en réflexion, pour apporter des réponses globales aux personnes qu'elles accompagnent.

### 8. UNE EVALUATION ANTICIPEE POUR ETRE PARTIE PRENANTE DES PRATIQUES

L'observation, le suivi et l'évaluation d'une politique publique constituent trois étapes complémentaires offrant une vue d'ensemble de la manière dont celle-ci est menée et de ses effets sur un territoire. Ce triptyque a pour vocation de faire partie intégrante des processus et manières de faire de la Politique de la Ville localement pour favoriser une amélioration en continu de l'action publique. Il se veut intégré aux instances partenariales locales et intercommunales pour ne pas créer de nouvelles lourdeurs en termes de pilotage et afin d'aboutir à une meilleure appropriation et diffusion des enjeux évaluatifs au sein des partenaires.

#### A. OBSERVATION

Observer un territoire consiste à actualiser régulièrement les diagnostics établis initialement, dans l'optique de potentiels ajustements des politiques publiques qui y sont déployées. Deux approches viennent se conjuguer : l'observation quantitative fondée sur des approches statistiques et l'observation qualitative issus de diagnostics de terrain.

- Analyser prioritairement les indicateurs qui peuvent l'être à l'échelle des quartiers de la Politique de la Ville

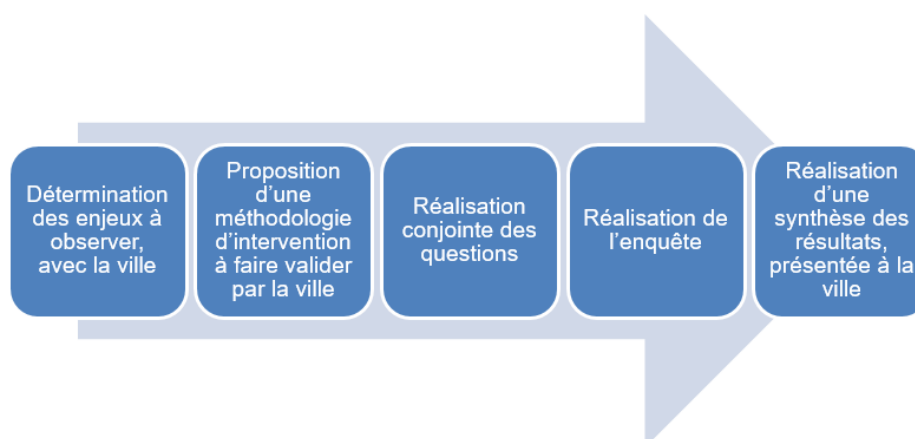
**L'approche statistique est complexe** pour la Politique de la Ville puisque les quartiers qu'elle cible ne constituent pas les zonages habituels de la statistique publique, permettant alors aux acteurs d'obtenir facilement des données variées. En 2020, dans le cadre de l'évaluation de son Contrat de Ville, Valenciennes Métropole avait dû faire appel à l'expertise du Cerema pour avoir accès puis retravailler les données statistiques à l'échelle du zonage prioritaire.

Afin de répondre à l'enjeu de disponibilité des données à l'échelle des QPV, il convient **d'analyser prioritairement les données disponibles dans le domaine public** à cette échelle, en veillant à leur comparabilité avec les échelles communale et intercommunale, et sous réserve de l'actualisation des données. En perspective, **les données d'activité des partenaires pourront être exploitées au cas par cas**, sous réserve de pouvoir en disposer à l'échelle des quartiers prioritaires. Un travail d'identification de ces données et de mobilisation des services compétents au sein des institutions partenaires sera mené à l'occasion des comités techniques du Contrat Quartiers 2030.

Pour le Contrat Quartiers 2030, l'Etat a sollicité le COMPAS pour proposer une **série d'indicateurs accessibles à l'échelle des quartiers, avec l'optique d'actualisations régulières**. Ceux-ci n'étant pas transmis au moment de la rédaction du document, ils seront annexés après réception et traitement partenarial.

- Appuyer la décision avec les diagnostics locaux

**L'approche qualitative s'inscrit en complément des données chiffrées** pour apporter de nouveaux points d'analyse, s'intéresser à un sujet précis. Valenciennes Métropole, par son service Animation Territoriale, propose aux communes la réalisation de plusieurs **diagnostics de leurs quartiers**, s'appuyant sur le processus suivant :



Les enjeux abordés se rattachent à ceux du Contrat Quartiers 2030, pour nourrir également les réflexions thématiques des acteurs à l'échelle intercommunale. Aussi, la donnée brute impose d'être **collectivement analysée, au prisme des contextes locaux et des actions** ou dispositifs déployés.

Les deux échelles de programmations sont intégrées à cette démarche d'observation :

- L'échelle communale, par la mise en place d'un temps annuel de **partage et d'analyse collective à l'occasion des instances de suivi des « projets de quartier »**, idéalement lors des réflexions initiales de préparation des programmations locales, dans l'optique d'aiguiller les opérateurs locaux ;
- L'échelle intercommunale, au sein des groupes d'appui thématique de chaque orientation du Contrat Quartiers 2030

## B. SUIVI

Chaque année, la programmation Politique de la Ville compte près de 200 projets, pour lesquels les opérateurs réalisent, à n+1, une évaluation.

- PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS

Un **manque d'outillage des porteurs de projets** sur la dimension évaluative a été relevé en 2018. Les analyses demeurent essentiellement descriptives et ne permettent pas de juger de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs du Contrat de Ville, ni même du degré de réalisation des objectifs opérationnels définis par les opérateurs dans le cadre du montage de leur projet.

**Avec la mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), l'appui au suivi et à l'évaluation sera prioritairement dirigé vers ces projets.** En effet, en contrepartie d'une stabilité financière apportée par le financement pluriannuel aux opérateurs, un effort évaluatif du quotidien est attendu, offrant l'opportunité de réorienter ou recalibrer les pratiques pour une meilleure atteinte des objectifs conjointement fixés.

Ainsi, de manière concertée entre les co-financeurs, **3 actions financées en CPO feront l'objet d'une valorisation de ce travail de suivi renforcé à l'échelle des financements pluriannuels.** Un reporting de l'état d'avancement de ces actions sera réalisé à chaque comité de pilotage stratégique de Contrat.

- SUIVRE LA MOBILISATION DU « DROIT COMMUN »

La Politique de la Ville ne se résume pas aux programmations annuelles, puisque son essence même est d'intervenir en complément d'une mobilisation renforcée des politiques publiques ordinaires en direction des quartiers prioritaires. Enjeu incontournable de la loi Lamy, réaffirmé pour l'écriture des Contrats Quartiers 2030, le travail **d'identification et de mobilisation des dispositifs de droit commun se réalise au long court et nécessite d'être objectivé.**

**Les partenaires s'accordent pour entendre le droit commun sous deux acceptions :** la mobilisation prioritaire des politiques publiques en direction des habitants (permanences, subventions à des associations locales, ...) d'une part et d'autre part la reprise des actions qui étaient financées en politique de la ville par des financements ou appels à projet « de droit commun » des partenaires.

Ce travail sera réalisé **à l'occasion de chaque comité technique** du Contrat Quartiers 2030, **et valorisé en comité de pilotage.** Il se structurera en plusieurs approches, mobilisant prioritairement les

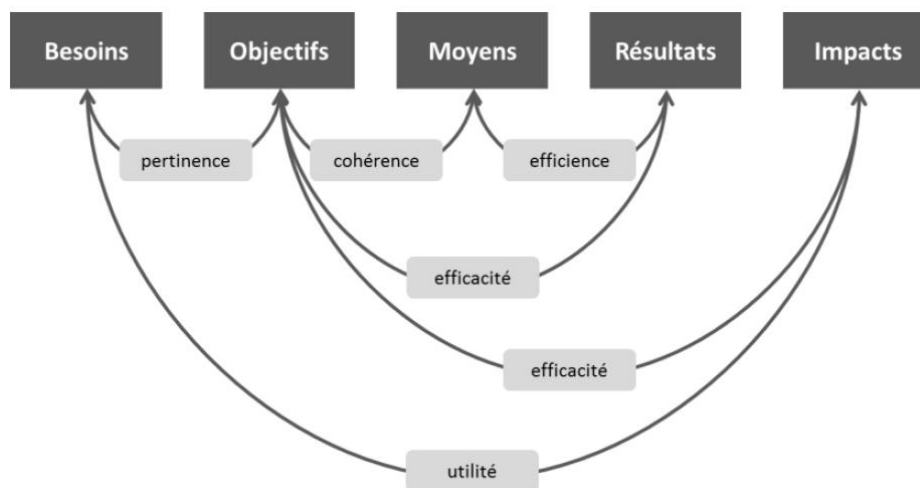
partenaires signataires socles que sont l'Etat, la Région, le Département, la CAF et Valenciennes Métropole :

- Priorisation des thématiques sur lesquelles mener ce travail ;
- Création d'indicateurs de suivi d'activités géolocalisés au sein des institutions ;
- Suivi de l'accompagnement des opérateurs dans la reprise des actions au sein des financements existants chez les partenaires ;
- Capitalisation et diffusion des éléments de ce suivi aux partenaires et opérateurs.

En guise d'exemplarité, Valenciennes Métropole démarrera ce travail en l'appliquant à la mobilisation de son propre droit commun. A terme, cet enjeu de suivi vise à s'étendre aux autres partenaires signataires.

### C. EVALUATION

L'évaluation propose aux acteurs de prendre du recul sur leurs activités du quotidien, en commençant par s'interroger sur les contours de l'évaluation. Plusieurs registres sont mobilisables : la pertinence, l'efficacité, la cohérence, l'utilité et l'efficience.



- Identifier l'utilité des actions sur les besoins des habitants

Conjointement avec l'Etat, le biais choisi pour évaluer la Politique de la Ville s'appuiera, tant à l'échelle communale qu'intercommunale, sur une évaluation de l'impact de certaines actions, en appui des chef-fes de projet des communes et des chargés-es de mission thématiques de Valenciennes Métropole et en lien avec les partenaires financeurs.


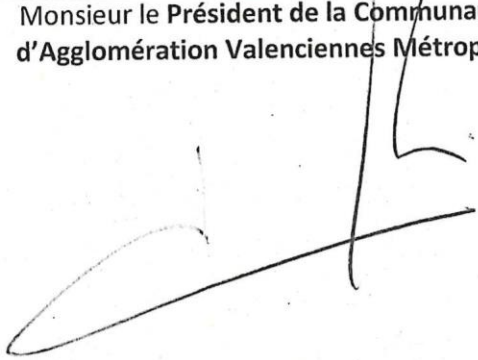

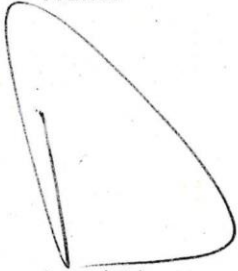

Cette expérimentation sera ainsi menée sur trois actions en financement pluriannuel qui seront choisies en lien avec les partenaires financeurs du Contrat de Ville, et autour des trois priorités d'intervention appuyées par l'agglomération (insertion sociale et professionnelle, santé, lutte contre

les violences conjugales et intra-familiales). Plusieurs questions évaluatives sont définies, permettant de soulever des enjeux tant opérationnels qu'organisationnels :

- Dans quelle mesure la participation à l'action a-t-elle eu un impact sur le parcours des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure le partenariat a évolué durant le temps de la CPO ?
- Dans quelle mesure les instances thématiques partenariales ont-elles apporté leur appui à la structure porteuse de l'action et pour quels impacts ?
- Quels ont été les effets produits par la CPO sur le fonctionnement de l'organisme ?

## SIGNATAIRES DU CONTRAT QUARTIERS 2030

### VALENCIENNES METROPOLE

<p>Madame la <b>Préfète déléguée pour l'égalité des chances</b> auprès du préfet de la région Hauts-de-France</p>  <p><b>Virginie LASSERRE</b></p>	<p>Monsieur le <b>Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole</b></p>  <p><b>Laurent DEGALLAIX</b></p>
<p>Monsieur le <b>Vice-Président Cohésion Sociale, Dispositifs de Santé, Prévention de la délinquance et Aide aux victimes</b></p>  <p><b>Laurent DEPAGNE</b></p>	<p>Monsieur le <b>Président de la Région Hauts-de-France</b></p>  <p>Pour le Président, <b>Arnaud DECAGNY</b> Vice-Président Politique de la ville, logement, rénovation urbaine et apprentissage</p>
<p>Monsieur le <b>Président du Département du Nord</b></p>  <p>Pour le Président, <b>Nicolas LEBLANC</b> Conseiller départemental délégué au patrimoine, au renouvellement urbain et à la politique de la ville</p>	

<p>Madame la Présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales</p>  <p><b>Véronique DELCOURT</b></p>	<p>Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales</p>  <p><b>Audrey MATHON DEBETENCOURT</b></p>
<p>Monsieur le Maire d'Anzin</p>  <p>Pour le Maire, <b>Onotiljo SELIDONIO</b> Adjoint Politique de la ville et emploi</p>	<p>Monsieur le Maire de Beuvrages</p>  <p><b>Ali BENYAHIA</b></p>
<p>Madame la Maire de Bruay-sur-l'Escaut</p>  <p><b>Sylvia DUHAMEL</b></p>	<p>Monsieur le Maire de Condé-sur-l'Escaut</p>  <p>Pour le Maire, <b>Marc PONTUS</b> Adjoint Politique de la ville et emploi</p>
<p>Madame la Maire de Fresnes-sur-Escaut</p>  <p><b>Valérie FORNIES</b></p>	<p>Monsieur le Maire de Marly</p>  <p>Pour le Maire, <b>Priscilla DZIEMBOWSKI</b> Conseillère municipale déléguée à la Politique de la Ville</p>

Monsieur le Maire d'Onnaing



Pour le Maire,  
**Mélanie CINARI**

1<sup>ère</sup> adjointe en charge de la rénovation de cité  
Cuvinot, la vie des quartiers et la Politique de la  
Ville

Monsieur le Maire de Quiévrechain



**Pierre GRINER**

Monsieur le Maire de Saint-Saulve



**Yves DUSART**

Monsieur le Maire de Valenciennes



**Laurent DEGALLAIX**

Monsieur le Maire de Vicq


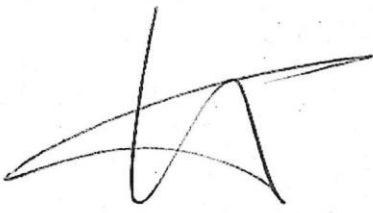


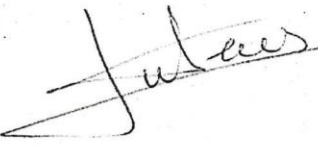
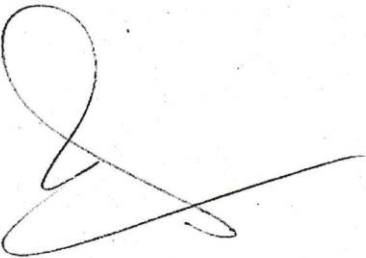
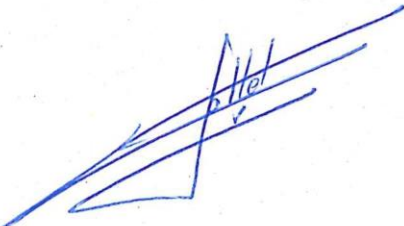


**Jean-Charles DULION**

Monsieur le Maire de Vieux-Condé



**David BUSTIN**

<p>Madame la Directrice Territoriale de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des territoires</p>  <p><b>Marie-Claude LOUEMBE</b></p>	<p>Monsieur le Directeur France Travail de Valenciennes</p>  <p><b>François FERNANDEZ</b></p>
<p>Monsieur le Directeur régional de BPI France</p>  <p>Pour le Directeur, <b>Hervé DUCROCQ</b> Responsable création et entrepreneuriat HDF</p>	<p>Madame la Directrice de la délégation départementale du Nord de l'Agence Régionale de Santé</p>  <p>Pour la Directrice, <b>Olivier ROVERE</b> Directeur adjoint</p>
<p>Madame la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut</p>  <p><b>Ghislaine LIEKENS</b></p>	<p>Madame la Procureure de la République de Valenciennes</p>  <p><b>Christelle DUMONT</b></p>
<p>Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Nord</p>  <p><b>Olivier COTTET</b></p>	

<p>Monsieur le Président du Directoire d'Habitat du Nord</p>  <p><b>Franck PORIER</b></p>	<p>Monsieur le Président du Directoire d'Habitat Hauts-de-France</p>  <p><b>Stéphane MAILLET</b></p>
<p>Monsieur le Directeur Général de Maisons et Cités</p>  <p>Pour le Directeur, <b>Frédéric BLERVAQUE</b> Directeur territorial</p>	<p>Monsieur le Directeur territorial de Partenord</p>  <p><b>Denis AUBOIS</b></p>
<p>Madame la membre du Directoire de la Société Immobilière du Grand Hainaut</p>  <p><b>Virginie BASTIN</b></p>	<p>Monsieur le Directeur Général de SIA Habitat</p>  <p>Pour le Directeur, <b>Camille KHETIRI</b> Responsable Développement</p>

## 9. ANNEXES

Objectifs stratégiques et actions concrètes pour les contrats "Quartiers 2030" au titre des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
Promouvoir l'éducation	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Suivre, avec un objectif de généralisation, l'expérimentation du dispositif 8h-18h au sein des Cités éducatives de Douai-Waziers, Loos, Denain et Fourmies et mettre en œuvre une pré expérimentation à Maubeuge	2030		
	<b>Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques</b>			
	Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV	2030		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV	2030		
	<b>Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux</b>			
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.	2030		

	<b>Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée</b>			
Promouvoir l'ambition scolaire	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030		
	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3 <sup>ème</sup> en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).	2030		
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030		
	<b>Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport</b>			
Promouvoir l'accès à la culture et au sport	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	2030		
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".	2030		
Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).	2027		Patrick Piret, chef du SDJES
Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés en QPV au dispositif « colos apprenantes »	Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui).	2027		

Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass'Sport au sein des QPV	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).	2024		
Renforcer l'éducation artistique et culturelle	Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu(art)iers)	2030	DRAC	Florence Lemoine
	Déployer 20 résidences-mission qu(art)tiers dans des QPV du Nord (résidences d' éducation artistique et culturelle de 3 mois)			
	Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signées d'ici 2030.			
Déployer le service public de la petite enfance	Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV	2027	CAF	Adélaïde RAVELEAU
	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV			
Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante			
Développer les conditions de plus de cohésion sociale	Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale	2025		
Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)	2030	ARS	Jean-Christophe CANLER et Aline QUEVERUE

Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé	2030			
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement	2030			
Promouvoir la santé des jeunes	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle	2030			
	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030			
	<b>Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV</b>				
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030			
	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030			
Promouvoir le développement d'une	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030			

alimentation saine et l'activité physique	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030		
Accompagner les structures d'aides alimentaires dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030		
Améliorer l'accès aux droits et aux soins	<b>Recours aux prestations</b>		CPAM*	Baptiste MARCHAND Lugdivine CHORRO (CPAM du Hainaut)
	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV	2030		
	<b>Recours aux dispositifs de prévention</b>			
	Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale	2030		
	Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer reloger dans le cadre du programme NPNRU	2030		
	Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)	2030		

Faire de la santé des enfants une priorité	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours	2030		
	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents	2030		
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap	2030		
Soutenir la démographie médicale et favoriser une approche environnementale de la santé	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV	2030		
	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville	2030		
Améliorer l'accès des femmes au dépistage des cancers féminins	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024 ( volet sensibilisation ) 2025 (mammographie )		
Prévenir les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et prendre en charge les femmes victimes de violence	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simon.e en QPV par an	2024		
Améliorer le taux d'emploi en QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec	Jacques TESTA et Gaetane BERNARD

	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-JR sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes	les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique en fonction de la thématique)	
	40 % des adultes bénéficiant d'une IAE résidant en QPV (36% en 2022)	2024 et suivantes		
Garantir une bonne articulation entre politiques urbaines (financements exceptionnels ANRU) et politiques de droit commun	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	DDTM en lien avec les EPCI, les communes et les bailleurs sociaux	Karine LADREYT et Amale BENCHIMA
Freiner la concentration de pauvreté dans les QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030		
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025		
Accélérer la transition écologique en QPV	Éradiquer les passoires thermiques (étiquettes E, F,G) en QPV	2030		
Renforcer l'implication de la PJJ dans la prévention de	Participation du département du Nord via le STEMO de Lille à l'étude nationale de la DPJJ sur 10 territoires	2024	PJJ	Claude Gardanne

la délinquance et de la récidive en QPV	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse	2030		
Développer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 PAT à ce jour)	2026	DRAAF	Théophile Parent
Favoriser les transitions écologiques au sein des QPV	développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités	Simon KARLESKIND
	développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030		
	développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030		
Renforcer les investissements en QPV et privilégier les QPV dans les dispositifs de droit commun	15 % de la DSIL bénéficient à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture	Céline DOUAY
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025		

\* Les objectifs seront déclinés territorialement en lien avec chaque CPAM du département. Ils seront donc amenés à évoluer pour certains territoires